

Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite

Rapport de gestion

Troisième trimestre de 2010

Le présent rapport de gestion porte sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 par rapport aux périodes correspondantes de 2009. Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes les accompagnant pour la période terminée le 30 septembre 2010, ainsi que nos états financiers consolidés vérifiés et les notes les accompagnant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et le rapport de gestion connexe. Nos états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada). Tous les montants du présent document, sauf indication contraire, sont en millions de dollars canadiens.

Dans le présent document, à moins d'indication contraire ou d'incompatibilité avec le contexte, les termes « nous », « nos/notre » et « Placements Bell Aliant, s.e.c. » font référence à Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite et à ses filiales.

Des renseignements additionnels à notre égard et à l'égard du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds), y compris les rapports annuels et trimestriels, les compléments d'information, les notices annuelles et les circulaires d'information, se trouvent sous la rubrique « Rapports financiers » du site Web du Fonds, à l'adresse www.bellaliant.ca. Ces documents et d'autres documents d'information continue se trouvent également à l'adresse www.sedar.com.

Informations prospectives

Le présent rapport de gestion est daté du 3 novembre 2010 et porte sur les données à cette date, sauf indication contraire. Il contient de l'information prospective qui a trait à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation futurs ainsi qu'aux événements et circonstances futurs prévus, particulièrement ceux décrits aux rubriques « Opération de conversion », « Contexte dans lequel nous exerçons nos activités - état de la concurrence », « Besoins de liquidités », « Normes internationales d'information financière » et « Cibles révisées ». Ces informations prospectives ont pour but de fournir au lecteur des renseignements sur nos attentes, nos plans et nos priorités pour le reste de l'exercice 2010 et pour les périodes futures. Les lecteurs sont avisés que l'utilisation de ces informations à d'autres fins peut ne pas être appropriée. Ces informations sont fondées sur nos prévisions et nos estimations actuelles quant aux marchés sur lesquels nous exerçons des activités, ainsi que sur nos opinions et hypothèses relatives à ces marchés. À moins d'indication contraire, les informations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion décrivent nos prévisions au 3 novembre 2010. Dans certains cas, les informations prospectives peuvent être décelées par l'utilisation de termes comme « prévoir », « croire », « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « chercher à », « avoir l'intention de » et d'autres termes semblables ainsi que de temps et de modes comme le futur et le conditionnel.

Ces informations comportent des risques et des incertitudes importants qui sont difficilement prévisibles ainsi que des hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Certains des facteurs de risque pouvant amener les résultats ou les événements à différer de manière importante des prévisions actuelles comprennent, sans s'y limiter : l'intensification de la concurrence; notre capacité à mettre en œuvre des stratégies et des plans; la conjoncture économique générale; la dépendance envers les systèmes; l'évolution de la technologie; les charges d'exploitation, les dépenses en immobilisations requises et la demande pour nos services; les relations d'affaires avec Bell Canada; la capitalisation des régimes de retraite; l'évolution de la réglementation; la dépendance envers les principaux fournisseurs; le maintien de nos cotes de crédit; les clauses restrictives relatives à la dette et autres; les droits de gouvernance de BCE Inc. (BCE); la dépendance à l'égard du personnel clé et les relations de travail; les éventualités de nature juridique et les modifications apportées aux lois; la réussite des acquisitions et des cessions, certains risques en matière de fiscalité et les risques dont il est fait mention à la rubrique « Gestion des risques - Conversion proposée » du présent document. Certains de ces facteurs de risque sont dans une grande mesure indépendants de notre volonté. En outre, nous avons formulé un certain nombre d'hypothèses relativement aux informations prospectives dans ce rapport de gestion, notamment en ce qui a trait à l'économie canadienne, aux marchés et aux résultats financiers et d'exploitation. Veuillez vous reporter à la rubrique « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives et risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats » du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails sur ces hypothèses et facteurs de risque, entre autres.

Si l'un de ces facteurs de risque avait une incidence imprévue sur nous, ou si les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient différer considérablement des résultats ou des événements prévus. À moins d'indication contraire, les informations prospectives ne tiennent pas compte de l'incidence que pourraient avoir sur nos activités des opérations ou des éléments non récurrents ou exceptionnels annoncés ou se produisant une fois que les informations ont été fournies. Toutes les informations prospectives contenues dans le présent document et les documents dont il est fait mention dans le présent document sont fournies sous réserve de la présente mise en garde. Rien ne garantit que les résultats ou les faits que nous avons prévus se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en quasi-totalité, qu'ils auront les conséquences prévues. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes sur les valeurs mobilières l'exigent, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ni de réviser ces déclarations prospectives et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ni à les réviser, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles par suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux informations prospectives.

Veuillez également consulter la rubrique « Renseignements prospectifs » de notre communiqué de presse daté du 3 février 2010 portant sur nos résultats de 2009 et les prévisions financières pour 2010 du Fonds et de Placements Bell Aliant, s.e.c., ainsi que les mises à jour et les révisions de ces prévisions financières qui sont présentées dans nos communiqués de presse datés du 28 juillet 2010 et du 3 novembre 2010. Ces communiqués se trouvent aux adresses www.bellaliant.ca et www.sedar.com.

NOS ACTIVITÉS

Nous sommes l'un des plus grands fournisseurs nord-américains de services de communications régionaux et nous servons notre clientèle depuis plus d'un siècle. Nous offrons une gamme complète de services de transmission de la voix et de données à environ 5,3 millions de clients du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec. Les services de communications que nous offrons incluent les services téléphoniques locaux, les services interurbains, les services de données et d'accès à Internet, les services de télévision, les services sans fil ainsi que d'autres produits et services.

Nous offrons des services de gestion des infrastructures, des services de consultation en matière de technologies de l'information, des solutions matérielles et des solutions technologiques avancées par

l'entremise de notre division xwave. Le 26 octobre 2010, nous avons annoncé la conclusion d'une entente visant l'acquisition par Bell Canada de notre division xwave; par conséquent, nos résultats ont été retraités de manière à présenter les résultats de cette division dans les activités abandonnées. Se reporter à la rubrique « Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées » pour obtenir plus d'information.

Nos principales activités sont exercées par Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), par Télébec, société en commandite (Télébec) et par NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Nous consolidons ces sociétés en commandite ainsi que d'autres entités filiales dans nos états financiers. Nous exerçons nos activités au sein d'un seul secteur isolable, ce qui traduit la façon dont nous sommes organisés et gérés aux fins de la planification et de l'évaluation du rendement ainsi que de la prise de décisions en matière de répartition des ressources.

REVUE DU TROISIÈME TRIMESTRE

Malgré la poursuite de l'élargissement de la zone de la couverture de la concurrence dans nos territoires au troisième trimestre, le taux de progression de nos concurrents a affiché une baisse importante par rapport aux taux enregistrés en 2008 et en 2009. De ce fait, la diminution nette du nombre de nos clients des services d'accès au réseau (SAR) a été moins importante au troisième trimestre de 2010 et pour les neuf premiers mois de 2010 que celle enregistrée aux périodes correspondantes de 2009. Nous avons également constaté une hausse constante de notre clientèle des services Internet, sans fil et de télévision. Nous continuons de gérer de façon proactive nos charges d'exploitation et nos dépenses en immobilisations, ce qui nous a permis d'augmenter de 193,7 M\$ nos liquidités distribuables au troisième trimestre de 2010.

Sommaire des résultats

Pour les périodes terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	Trimestres			Périodes de neuf mois ²		
	2010	2009 ²	Variation en %	2010	2009	Variation en %
Produits d'exploitation	698,2 \$	724,7 \$	(3,7)	2 075,8 \$	2 151,2 \$	(3,5)
BAlIA ¹	362,5 \$	372,7 \$	(2,7)	1 071,1 \$	1 092,7 \$	(2,0)
Marge du BAlIA ¹	51,9 %	51,4 %	1,0	51,6 %	50,8 %	1,6
Bénéfice d'exploitation	161,8 \$	163,7 \$	(1,2)	462,4 \$	475,9 \$	(2,8)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	75,2 \$	98,5 \$	(23,7)	244,0 \$	274,3 \$	(11,0)
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	0,6 \$	(6,7) \$	n.s.	(1,1) \$	(10,7) \$	89,7
Bénéfice net	75,8 \$	91,8 \$	(17,4)	242,9 \$	263,6 \$	(7,9)

n.s. non significatif

1. Le BAlIA et la marge du BAlIA sont des mesures financières non définies par les PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.
2. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées des activités de notre division xwave.

Les produits d'exploitation ont diminué de 3,7 %, ou 26,5 M\$, au troisième trimestre de 2010 et de 3,5 %, ou 75,4 M\$, depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. Les produits tirés des services locaux, d'accès et interurbains, de même que les autres produits, continuent de diminuer en raison des pertes au profit des concurrents et de la diminution des produits d'exploitation tirés des subventions. La croissance continue de notre clientèle des services Internet haute vitesse, sans fil et de télévision a donné lieu à une hausse des produits d'exploitation tirés de chacun de ces services et a atténué les effets de la baisse des produits d'exploitation tirés des services

de transmission de la voix. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Résultats d'exploitation » pour obtenir plus de détails.

Le BAIIA a diminué de 2,7 %, ou 10,2 M\$, au troisième trimestre de 2010 et de 2,0 %, ou 21,6 M\$, depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. La réduction des charges d'exploitation a atténué l'incidence de la baisse des produits d'exploitation sur le BAIIA et amélioré la marge du BAIIA. La marge du BAIIA a augmenté de 0,5 point de pourcentage au cours du troisième trimestre de 2010, pour s'établir à 51,9 %, et de 0,8 point de pourcentage depuis le début de l'exercice, pour s'établir à 51,6 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. L'attention constante que nous portons aux réductions des coûts liés à la main-d'œuvre et à d'autres mesures de compression des coûts continue de transparaître dans nos résultats. De plus, en 2009, nous avons comptabilisé un ajustement non récurrent de 3,0 M\$ qui a réduit les charges liées au régime de rémunération incitative à long terme à l'intention de la haute direction, ce qui a contribué à la baisse du cumul annuel du BAIIA d'un exercice à l'autre.

Au cours du troisième trimestre de 2010, le bénéfice d'exploitation a diminué de 1,2 %, ou 1,9 M\$, par rapport au troisième trimestre de 2009. Cette baisse est attribuable à la diminution de 10,2 M\$ du BAIIA ainsi qu'à une légère augmentation de l'amortissement et de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux, lesquelles ont été presque entièrement contrebalancées par une diminution de 12,1 M\$ des frais de restructuration et autres frais. Depuis le début de l'exercice, le bénéfice d'exploitation a diminué de 2,8 %, ou 13,5 M\$, par rapport à la période correspondante de 2009. La diminution de 21,6 M\$ du BAIIA, conjuguée à une légère augmentation de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux, n'a été contrebalancée qu'en partie par une baisse de 9,5 M\$ des frais de restructuration et autres frais et une légère diminution de l'amortissement.

Le bénéfice net pour le troisième trimestre de 2010 a diminué de 17,4 %, ou 16,0 M\$, par rapport au troisième trimestre de 2009. Cette diminution tient à la baisse de 23,3 M\$ du bénéfice net lié aux activités poursuivies, atténuée par l'amélioration de 7,3 M\$ de la perte nette liée aux activités abandonnées déclarée au cours de la période correspondante de 2009. Depuis le début de l'exercice, le bénéfice net a diminué de 7,9 %, ou 20,7 M\$, par rapport à la période correspondante de 2009, ce qui reflète une diminution de 30,3 M\$ du bénéfice net lié aux activités poursuivies et une amélioration de 9,6 M\$ de la perte nette liée aux activités abandonnées.

Au cours du troisième trimestre de 2010, le bénéfice net lié aux activités poursuivies a diminué de 23,7 %, ou 23,3 M\$, par rapport au troisième trimestre de 2009. Cette diminution découle de la baisse du bénéfice d'exploitation conjuguée à une baisse de l'économie d'impôts, de la légère hausse des intérêts débiteurs, ainsi que d'une augmentation de 14,0 M\$ des autres charges au cours du troisième trimestre de 2010, par rapport à la période correspondante de 2009. L'augmentation des autres charges s'explique principalement par une perte de 12,1 M\$ découlant du remboursement partiel anticipé de billets à moyen terme, en septembre 2010, remboursement qui n'avait pas eu lieu en 2009. Depuis le début de l'exercice, le bénéfice net lié aux activités poursuivies a diminué de 11,0 %, ou 30,3 M\$, ce qui reflète des tendances semblables à celles observées pour les charges au cours du troisième trimestre de 2010. Le bénéfice net lié aux activités poursuivies depuis le début de l'exercice 2009 inclut également la comptabilisation d'une perte nette de 13,3 M\$ découlant du règlement de contrats de dérivés sur taux d'intérêt qui ont été résiliés suivant le remboursement de notre dette à taux variable et l'émission de titres d'emprunt à taux fixe et à long terme en mai 2009.

Le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités abandonnées a augmenté de 7,3 M\$ au troisième trimestre de 2010 et de 9,6 M\$ depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. Les activités abandonnées de 2009 comprenaient les résultats d'exploitation d'Innovatia Inc. (Innovatia), de xwave New England Corp (xwave New England) et de nos activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale (DSA). L'augmentation du bénéfice net (de la perte nette) lié(e) aux activités abandonnées en 2010 par rapport aux périodes correspondantes de 2009 tient principalement à la réduction de valeur de l'actif net d'Innovatia en 2009, qui ne s'est pas reproduite en 2010.

Liquidités distribuables

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des liquidités distribuables normalisées et liquidités distribuables pour les trimestres et les périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2010 et 2009. Le tableau présente également des renseignements supplémentaires sur les liens entre les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, le bénéfice net et les distributions en espèces déclarées. Étant donné que nos activités soutiennent en définitive les distributions aux porteurs de parts du Fonds, les liquidités distribuables combinent notre rendement au chapitre des liquidités et celui du Fonds.

<i>Pour les périodes terminées les 30 septembre</i>	Trimestres			Périodes de neuf mois ⁴		
	2010	2009 ⁴	Variation en %	2010	2009	Variation en %
<i>(en millions de dollars)</i>						
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	258,2 \$	279,2 \$	(7,5)	715,8 \$	799,2 \$	(10,4)
Déduire :						
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds et aux activités abandonnées	(10,6)	13,9	n.s.	(13,3)	(23,6)	(43,6)
Dépenses en immobilisations	(113,4)	(114,3)	(0,8)	(332,0)	(342,4)	(3,0)
Liquidités distribuables normalisées ¹	134,2 \$	178,8 \$	(24,9)	370,5 \$	433,2 \$	(14,5)
Ajouter (déduire) :						
Éléments d'exploitation financés au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts	54,5	24,2	n.s.	193,2	149,0	29,7
Autres ajustements	5,0	4,8	n.s.	6,5	8,7	(25,3)
Liquidités distribuables ¹	193,7 \$	207,8 \$	(6,8)	570,2 \$	590,9 \$	(3,5)
Bénéfice net	75,8 \$	91,8 \$	(17,4)	242,9 \$	263,6 \$	(7,9)
Distributions en espèces déclarées ²	165,1 \$	165,1 \$	–	495,3 \$	495,1 \$	–
Excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les distributions en espèces déclarées ³	82,5 \$	128,0 \$	(35,5)	207,2 \$	280,5 \$	(26,1)
Insuffisance du bénéfice net par rapport aux distributions en espèces déclarées	(89,3) \$	(73,3) \$	21,8	(252,4) \$	(231,5) \$	9,0

n.s. non significatif

1. Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont des mesures non définies par les PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir des détails supplémentaires.
2. Les distributions déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds à l'intention des porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. à l'intention de Bell Canada et de BCE sur les parts qui peuvent être échangées contre des parts du Fonds.
3. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les flux de trésorerie générés par le Fonds et les activités abandonnées.
4. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées des activités de notre division xwave.

Les liquidités distribuables normalisées du troisième trimestre de 2010 se sont chiffrées à 134,2 M\$, soit une baisse de 44,6 M\$, ou 24,9 %, par rapport à la période correspondante de 2009. Cette baisse est principalement imputable à une diminution de 21,0 M\$ des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et à une diminution de 24,5 M\$ des liquidités distribuables normalisées liées aux activités abandonnées et aux activités d'exploitation du Fonds. La diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'explique principalement par une augmentation de 15,6 M\$ des besoins de liquidités en vue de financer les variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement), une hausse de 4,4 M\$ de la capitalisation des régimes de retraite ainsi qu'une diminution de 10,2 M\$ du BAIIA au cours du trimestre considéré. Depuis le début de l'exercice 2010, les liquidités distribuables normalisées ont diminué de 62,7 M\$, ou 14,5 %, par rapport à la période correspondante de 2009. Cette diminution est attribuable à une baisse de 21,6 M\$ du BAIIA, à une hausse de 8,0 M\$ de la capitalisation des régimes de retraite et à une hausse de 57,0 M\$ des besoins de liquidités en vue de

financer les variations du fonds de roulement, contrebalancées en partie par une baisse de 10,4 M\$ des dépenses en immobilisations et par une augmentation de 10,3 M\$ des liquidités distribuables normalisées liées aux activités abandonnées et aux activités d'exploitation du Fonds. Se reporter à la rubrique « Sommaire des flux de trésorerie » pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées et les dépenses en immobilisations.

Contrairement à celui des liquidités distribuables normalisées, notre calcul des liquidités distribuables exclut les besoins de liquidités en vue de financer le fonds de roulement, les frais de restructuration et certains autres éléments que nous finançons au moyen de réserves de liquidités ou d'emprunts à court terme. Selon ce calcul, les liquidités distribuables du troisième trimestre de 2010 se sont chiffrées à 193,7 M\$, soit une baisse de 14,1 M\$, ou 6,8 %, par rapport au trimestre correspondant de 2009. Cette baisse reflète essentiellement la diminution du BAIIA, dont tient compte la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Depuis le début de l'exercice, les liquidités distribuables se sont chiffrées à 570,2 M\$, ce qui représente une diminution de 20,7 M\$, ou 3,5 %, car la diminution des dépenses en immobilisations a été plus que contrebalancée par la baisse du BAIIA.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, les distributions en espèces déclarées se sont établies à 85,2 % des liquidités distribuables, comparativement à 79,5 % pour le trimestre correspondant de 2009. L'augmentation du ratio de distribution lié aux liquidités distribuables est attribuable au niveau des distributions qui est demeuré inchangé par rapport à celui de 2009, alors que les liquidités distribuables ont diminué au cours du troisième trimestre de 2010 par rapport au trimestre correspondant de 2009. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, les distributions en espèces déclarées se sont établies à 86,9 % des liquidités distribuables, comparativement à 83,8 % à la période correspondante de 2009.

OPÉRATION DE CONVERSION

Par suite des modifications annoncées précédemment par le gouvernement fédéral à l'égard de la loi fiscale, lesquelles toucheront les fiducies de revenu cotées en Bourse, le Fonds sera imposé comme s'il était une société, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le 16 juin 2010, à l'assemblée annuelle et extraordinaire du Fonds, les porteurs de parts ont approuvé un plan d'arrangement visant à faire passer le Fonds d'une fiducie de revenu à une société qui sera nommée Bell Aliant Inc. Dans le cadre de la conversion, les porteurs de parts du Fonds recevront, avec report d'impôts, une action ordinaire de Bell Aliant Inc. pour chaque part détenue. Le 29 octobre 2010, le CRTC a accordé à Bell Aliant les approbations nécessaires en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* pour mettre en application l'arrangement. Aucune autre approbation du CRTC n'est nécessaire pour mettre en application l'arrangement. La conversion est assujettie à certaines conditions et autres approbations, et elle devrait être conclue le 1^{er} janvier 2011.

La conversion n'aura pas d'incidence sur notre modèle d'affaires ni sur nos plans d'exploitation sous-jacents, mais elle devrait réduire les frais d'administration liés à notre structure de fiducie actuelle plus complexe, améliorer la comparabilité de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation par rapport à nos sociétés homologues et accroître notre nombre d'investisseurs potentiels. Après la conversion, BCE et Bell Canada auront les mêmes droits de gouvernance et les mêmes participations économiques dans nos activités qu'avant la conversion.

Nous prévoyons que Bell Aliant Inc. sera imposée à un taux d'imposition fédéral-provincial harmonisé correspondant à 29 % du bénéfice imposable en 2011, taux qui diminuera à 27 % du bénéfice imposable d'ici 2013.

Politique de dividende

Lorsque nous envisageons une politique de dividende appropriée pour Bell Aliant Inc. pour 2011 et par la suite, les objectifs du Fonds consistent à assurer la durabilité des dividendes tout en maintenant un ratio de distribution élevé pour nos actionnaires.

À compter de 2011, Bell Aliant Inc. ciblera un ratio de distribution de 75 % à 85 % des flux de trésorerie disponibles. La politique de dividende de Bell Aliant Inc. devrait se traduire par un taux de distribution annuel initial de 1,90 \$ par action et les dividendes seraient versés trimestriellement à un taux de 0,475 \$ par action à compter de mars 2011. Pour les investisseurs individuels résidant au Canada et assujettis à l'impôt, les dividendes versés par une société sont imposés à des taux inférieurs aux distributions versées par le Fonds avant le 1^{er} janvier 2011, à titre de fiducie de revenu. Par conséquent, après une conversion en société, on peut s'attendre à ce que le mécanisme de crédit d'impôt pour dividendes atténué, dans une large mesure, l'incidence après impôts d'une diminution des dividendes pour ces investisseurs.

Le Fonds devrait continuer de déclarer et de verser des distributions mensuelles au taux annuel actuel de 2,90 \$ la part tout au long de 2010.

Flux de trésorerie disponibles

Comme nous nous préparons à la conversion en société et à fonder la politique de dividende sur les flux de trésorerie disponibles, nous nous attendons à ce que la mesure financière des liquidités distribuables soit moins pertinente à compter de 2011. Les principales différences entre les liquidités distribuables et les flux de trésorerie disponibles correspondent aux liquidités distribuables liées aux activités abandonnées et aux éléments que nous déclarons comme financés au moyen des réserves en espèces et des emprunts à court terme, comme les frais de restructuration, la capitalisation du déficit des régimes de retraite et les variations du fonds de roulement. Le tableau suivant présente un rapprochement sommaire des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, ainsi que des distributions en espèces déclarées, pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 et les périodes correspondantes de 2009. Étant donné que nos activités soutiennent en définitive les distributions aux porteurs de parts du Fonds, les flux de trésorerie disponibles combinent notre rendement au chapitre des liquidités et celui du Fonds.

Pour les périodes terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	Trimestres			Périodes de neuf mois ³		
	2010	2009 ³	Variation en %	2010	2009	Variation en %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	258,2 \$	279,2 \$	(7,5)	715,8 \$	799,2 \$	(10,4)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds	(1,1)	(2,7)	n.s.	(2,9)	(15,0)	(80,7)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	257,1	276,5	(7,0)	712,9	784,2	(9,1)
Dépenses en immobilisations	(113,4)	(114,3)	(0,8)	(332,0)	(342,4)	(3,0)
Flux de trésorerie disponibles ¹	143,7 \$	162,2 \$	(11,4)	380,9 \$	441,8 \$	(13,8)
Ajouter : Variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement)	17,0	1,4	n.s.	105,0	48,0	n.s.
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) du Fonds	0,6	2,0	n.s.	0,4	11,8	n.s.
Flux de trésorerie disponibles avant les variations du fonds de roulement	161,3 \$	165,6 \$	(2,6)	486,3 \$	501,6 \$	(3,1)
Distributions en espèces déclarées ²	165,1 \$	165,1 \$	-	495,3 \$	495,1 \$	-

n.s. non significatif

1. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir des détails supplémentaires.
2. Les distributions déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds à l'intention des porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. à l'intention de Bell Canada et de BCE sur les parts qui peuvent être échangées contre des parts du Fonds.
3. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées des activités de notre division xwave.

Pour le troisième trimestre de 2010, les flux de trésorerie disponibles se sont établis à 143,7 M\$, soit une diminution de 18,5 M\$, ou 11,4 %, par rapport au trimestre correspondant de 2009, ce qui

s'explique principalement par l'augmentation des besoins de liquidités en vue de financer les variations de notre fonds de roulement et de celui du Fonds au cours du trimestre, lesquels ont totalisé 14,2 M\$, et par la hausse de 4,4 M\$ de la capitalisation des régimes de retraite. Les résultats depuis le début de l'exercice reflétaient une tendance semblable. Depuis le début de l'exercice, les flux de trésorerie disponibles se sont établis à 380,9 M\$, comparativement à 441,8 M\$ pour la période correspondante de 2009, soit une diminution de 60,9 M\$. Au premier trimestre de l'exercice, les variations du fonds de roulement correspondent habituellement à des sorties de fonds, car nous versons des sommes liées à des incitatifs annuels et à des intérêts qui ont couru au quatrième trimestre de l'exercice précédent, ainsi que d'importants paiements au titre des impôts fonciers. L'incidence du fonds de roulement sur les flux de trésorerie disponibles est habituellement contrepassée au cours des trimestres subséquents, sauf en ce qui concerne les paiements au titre d'éléments comme les frais de restructuration comptabilisés auparavant, dans la mesure où ils ne sont pas effectués chaque année, et les paiements d'intérêts sur notre dette à long terme, qui sont effectués principalement aux premier et troisième trimestres de l'exercice. Depuis le début de l'exercice, les besoins de liquidités aux fins du financement des variations de notre fonds de roulement et du fonds de roulement du Fonds ont augmenté de 45,6 M\$. En outre, depuis le début de l'exercice 2010, la capitalisation des régimes de retraite a augmenté de 8,0 M\$ par rapport à la période correspondante de 2009.

CONTEXTE DANS LEQUEL NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS

État de la concurrence

Les entreprises de câblodistribution représentent toujours notre plus importante menace sur le plan de la concurrence, car elles élargissent leur zone de couverture des services locaux et offrent des forfaits de services dans nos régions. Le chevauchement de ces zones de couverture de la concurrence s'établissait à 69 % des foyers de nos territoires à la fin de septembre 2010, ce qui représente une hausse de 4 points de pourcentage par rapport à il y a un an. Bien que la zone de couverture de la concurrence continue de s'étendre, le taux de cette progression a considérablement ralenti par rapport aux années précédentes. Les entreprises de câblodistribution devraient continuer d'élargir leur zone de couverture au cours des prochaines années; la couverture de la concurrence devrait ainsi atteindre un maximum situé entre 75 % et 80 %. Nous prévoyons que notre part de marché pour les services locaux et interurbains de transmission de la voix et, dans une moindre mesure, pour les services Internet, sera négativement touchée par un élargissement additionnel de la zone de couverture de ces services dans nos territoires et par une intensification de la concurrence au cours des prochaines années. Nous prévoyons que notre part de marché pour les services de télévision augmentera par rapport à celle des entreprises de câblodistribution, car notre zone de couverture pour ces services s'élargit.

Pour lutter contre cette pression exercée par les concurrents, nous avons maintenu notre engagement d'offrir une gamme de produits novateurs et un service à la clientèle de grande qualité à nos clients. Nous continuons d'investir massivement dans la technologie à fibres optiques afin d'accroître la capacité de notre réseau, de faire continuellement la promotion de nos forfaits et d'améliorer nos produits et services. Nous utilisons notre présence locale pour guider nos investissements communautaires et soutenir les activités qui sont importantes pour nos clients et nos employés. Nous exerçons nos activités en nous concentrant de façon manifeste et constante sur la réalisation fructueuse de nos objectifs stratégiques. Se reporter aux réalisations présentées à la rubrique « Stratégie » pour obtenir plus de détails.

Contexte réglementaire

Les décisions rendues par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC) en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur la radiocommunication* influent sur nos activités. Le CRTC est un organisme indépendant du gouvernement du Canada et il est responsable de la réglementation des industries des télécommunications et de la radiodiffusion du Canada.

Le CRTC doit s'en remettre autant que possible aux forces du marché au moment de prendre des décisions en matière de politiques et doit imposer une réglementation qui interfère le moins possible avec ces forces. En notre qualité de partie intéressée, nous participons fréquemment aux processus de consultation publique qui mènent à ces décisions en soumettant des exposés, des opinions et des commentaires au CRTC. Nous collaborons également avec d'autres représentants du secteur et parties intéressées pour demander avec instance la réforme de la réglementation lorsque nous le considérons nécessaire et justifié, tout en nous prononçant contre les parties qui souhaitent obtenir des avantages concurrentiels inéquitables ou voir s'alourdir le fardeau réglementaire imposé à notre secteur d'activité.

Pour une analyse de ces réformes et autres, se reporter à la rubrique « Modifications réglementaires ».

STRATÉGIE

Points saillants des réalisations stratégiques au troisième trimestre de 2010

Nous continuons de nous concentrer sur les cinq objectifs stratégiques que nous avons établis en 2009, car nous sommes d'avis qu'ils sont essentiels à notre succès futur. Malgré les conditions économiques difficiles et un environnement concurrentiel changeant, notre stratégie s'est avérée solide, assurant un équilibre entre l'amélioration des services, l'augmentation de la productivité et l'offre de solutions avancées à nos clients. Nos cinq objectifs stratégiques sont les suivants :

1. Améliorer l'expérience client;
2. Fidéliser notre clientèle;
3. Accroître nos services à large bande;
4. Établir une nouvelle structure de coûts;
5. Mobiliser nos employés.

Améliorer l'expérience client

Nous continuons de rechercher avant tout la qualité de l'expérience client. C'est notre détermination et notre souci constant de faciliter la vie de nos clients dans leur relation avec nous qui nous permettront d'atteindre cet objectif. Nous veillons non seulement à respecter nos engagements auprès de nos clients, mais aussi à les tenir informés en permanence et à les servir efficacement dès le début. Ces principes de qualité de service sont au cœur de la mise en œuvre de notre stratégie et leur application nous a permis de maintenir l'excellence de notre service au cours de l'exercice écoulé.

Fidéliser notre clientèle

Nous croyons que les forfaits sont déterminants pour la fidélisation de la clientèle. Au troisième trimestre de 2010, nous avons lancé de nouveaux forfaits *FibreOP^{MC}*, que nous proposons dans les zones couvertes par notre service de fibre jusqu'au domicile (FTTH). La nouvelle offre de forfaits met particulièrement l'accent sur nos services Internet haute vitesse, notre programmation de télévision haute définition et nos services de récepteur vidéo personnel. Nous sommes convaincus que ces nouveaux forfaits, combinés aux forfaits existants, nous permettront de maintenir notre position sur le marché.

Accroître nos services à large bande

Au cours du troisième trimestre de 2010, nous avons fait plusieurs annonces au sujet de la poursuite de l'expansion de *FibreOP*.

Le 26 août 2010, nous avons lancé les services *FibreOP* dans la région du Grand Moncton. Les clients de la ville de Dieppe sont les premiers dans la région à pouvoir commander les services et les forfaits *FibreOP*; ils seront suivis prochainement par les clients de Riverview et de Moncton. Cette nouvelle offre fait suite au succès que les services *FibreOP* ont connu au Nouveau-Brunswick.

Le 2 septembre 2010, nous avons annoncé, en partenariat avec Killam Properties Inc., le franchissement d'une étape importante en matière de technologie à fibres optiques. À l'occasion de rénovations récentes, notre technologie *FibreOP* a été installée dans Forest Hill Towers, un immeuble situé à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Cet immeuble sera le tout premier immeuble multilogements équipé de *FibreOP* dans la région du Canada atlantique.

Le 29 septembre 2010, avec l'appui du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons annoncé notre intention d'investir 20 M\$ pour amener les produits et les services *FibreOP* sur l'Île-du-Prince-Édouard. D'ici la fin de 2011, environ 30 000 résidences et entreprises de Charlottetown et de Summerside auront la possibilité de se brancher à notre réseau *FibreOP*. Charlottetown sera la première ville de la province à avoir accès au service *FibreOP*, à compter du début du printemps, et Summerside suivra peu de temps après. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de notre investissement planifié de près de un demi-milliard de dollars dans le service FTTH, destiné à rendre nos services *FibreOP* accessibles à plus de 600 000 foyers et entreprises d'ici la fin de 2012.

La croissance de nos services d'accès par ligne numérique et de nos services sans fil fixes à large bande s'est également poursuivie au cours du trimestre et 32 000 foyers additionnels ont bénéficié de ces services, ce qui signifie que plus de 80 % des foyers de notre territoire bénéficient maintenant du service Internet haute vitesse.

Établir une nouvelle structure de coûts

Une amélioration de la structure de coûts demeure essentielle au respect de notre stratégie d'affaires. La gestion active de nos dépenses à l'échelle de l'entreprise continue de donner lieu à d'importantes réductions de coûts, en particulier grâce à l'accroissement de la productivité de nos effectifs, à la maîtrise de nos dépenses discrétionnaires et aux ententes commerciales que nous avons conclues avec Bell Canada.

Nous demeurons concentrés sur la gestion des coûts de la main-d'œuvre et continuons de chercher des occasions additionnelles d'accroître la productivité de nos effectifs. Le 15 septembre 2010, le syndicat du Canada atlantique a annoncé qu'il acceptait la convention collective préliminaire. Cela nous garantira la stabilité de nos coûts de main-d'œuvre et nous permettra de réaliser des économies importantes, ce qui nous donnera la possibilité de protéger les emplois et les avantages sociaux. La nouvelle convention remplace la convention collective actuellement en vigueur, qui devait expirer le 31 décembre 2011. Les changements seront en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2014.

Nos efforts en matière de gestion des dépenses discrétionnaires continuent de se traduire par d'importantes économies. Au troisième trimestre de 2010, nous avons réussi à négocier des tarifs avantageux avec nos fournisseurs, notamment dans les domaines des communications et de l'entretien. Nous avons réalisé d'importantes économies grâce à une réduction des volumes et à l'optimisation du forfait de l'entreprise pour les services de téléphonie cellulaire de Bell Mobilité. Par ailleurs, nous avons pu harmoniser davantage les frais de services-conseils et de publicité avec les besoins de l'entreprise, améliorant ainsi le rapport dépenses-résultats obtenus.

Finalement, nos ententes commerciales avec Bell Canada ont permis de réaliser d'autres réductions de coûts.

Mobiliser nos employés

Nous cherchons toujours à transmettre clairement notre stratégie et à aider les employés à comprendre le lien entre leur travail et les objectifs de l'organisation, tout en promouvant le haut rendement. La ratification de la convention par le syndicat du Canada atlantique est un bon signe de l'engagement de nos effectifs syndiqués et de leur détermination à relever les défis qui se présentent à

notre entreprise. Nous continuons d'accorder une grande attention au perfectionnement professionnel de nos employés, en fournissant à nos dirigeants des outils qui facilitent pour eux la gestion de talents et nous donnent une image plus précise de nos besoins et de nos atouts. Par ailleurs, nous faisons le suivi de certaines actions de développement de carrière qui ont été approuvées dans le cadre des entretiens d'évaluation, notamment pour les employés les plus performants et ceux qui ont été désignés pour prendre la relève à des postes clés de l'entreprise.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Pour les périodes terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	Trimestres			Périodes de neuf mois ²		
	2010	2009 ²	Variation en %	2010	2009	Variation en %
Services locaux et d'accès	325,3 \$	341,8 \$	(4,8)	973,2 \$	1 020,9 \$	(4,7)
Services interurbains	102,6	111,4	(7,9)	298,7	324,1	(7,8)
Services de données et Internet	208,4	207,8	0,3	619,6	615,2	0,7
Services sans fil	24,3	24,3	-	67,3	65,3	3,1
Autres produits	37,6	39,4	(4,6)	117,0	125,7	(6,9)
Produits d'exploitation	698,2 \$	724,7 \$	(3,7)	2 075,8 \$	2 151,2 \$	(3,5)
Charges d'exploitation	335,7	352,0	(4,6)	1 004,7	1 058,5	(5,1)
BAIIA ¹	362,5 \$	372,7 \$	(2,7)	1 071,1 \$	1 092,7 \$	(2,0)
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	22,0	20,0	10,0	66,4	64,6	2,8
Amortissement	177,9	176,1	1,0	526,2	526,6	(0,1)
Frais de restructuration et autres frais	0,8	12,9	(93,8)	16,1	25,6	(37,1)
Bénéfice d'exploitation	161,8 \$	163,7 \$	(1,2)	462,4 \$	475,9 \$	(2,8)
Autres charges (produits)	12,8	(1,2)	n.s.	13,3	12,8	3,9
Intérêts débiteurs	41,4	40,0	3,5	120,9	116,5	3,8
Économie d'impôts sur les bénéficiaires	(1,2)	(7,7)	(84,4)	(15,1)	(31,9)	(52,7)
Part des porteurs sans contrôle	33,6	34,1	(1,5)	99,3	104,2	(4,7)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	75,2 \$	98,5 \$	(23,7)	244,0 \$	274,3 \$	(11,0)
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	0,6	(6,7)	n.s.	(1,1)	(10,7)	(89,7)
Bénéfice net	75,8 \$	91,8 \$	(17,4)	242,9 \$	263,6 \$	(7,9)

n.s. non significatif

1. Le BAIIA est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.
2. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées des activités de notre division xwave.

Produits d'exploitation

Services locaux et d'accès

Les produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès proviennent essentiellement de la prestation des SAR, ainsi que des fonctions de service améliorées, des produits d'exploitation tirés des contributions et des produits d'exploitation tirés de l'accès au réseau par les concurrents. Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué de 4,8 %, ou 16,5 M\$, au troisième trimestre de 2010 et de 4,7 %, ou 47,7 M\$, depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. Ces chiffres concordent avec la baisse de 4,8 % du nombre de clients des SAR depuis le début de l'exercice. La diminution des produits d'exploitation inclut une baisse de 5,1 M\$ et de 15,5 M\$ des produits d'exploitation tirés des subventions pour le troisième trimestre et depuis le début de l'exercice 2010, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. Cette diminution s'explique principalement par l'incidence, en 2009, de la déflation des coûts utilisés dans la formule de calcul des subventions. La diminution des produits d'exploitation a continué d'être

atténuée par des programmes visant la fidélisation de nos clients à valeur élevée et par des augmentations de tarifs ciblées.

Au 30 septembre 2010, le nombre de clients résidentiels et d'affaires des SAR était inférieur de 6,0 % et de 2,3 %, respectivement, au nombre enregistré au 30 septembre 2009. Dans notre marché résidentiel, nous continuons d'enregistrer des pertes de clients en raison de la constance de l'intensité de la concurrence et de l'accroissement du chevauchement des zones de couverture de la concurrence des entreprises de câblodistribution, ainsi que du remplacement du service sur fil traditionnel par d'autres services alors que les clients adoptent les services sans fil et les services voix sur protocole Internet (voix sur IP). Dans notre marché d'affaires, le nombre de contrats perdus reste inférieur à ce qu'on a connu au Canada atlantique au deuxième trimestre de 2009.

Au cours du troisième trimestre de 2010, la diminution nette du nombre de nos clients des SAR s'est établie à 35 446. Malgré la baisse générale du nombre de clients d'affaires des SAR au troisième trimestre et depuis le début de l'exercice 2010, cette baisse reste inférieure à celle enregistrée au cours des périodes correspondantes de 2009, à la fois dans notre marché résidentiel et dans notre marché d'affaires. La diminution nette du nombre de nos clients des SAR s'est améliorée d'environ 6 700 clients par rapport à la diminution enregistrée au troisième trimestre de 2009 et d'environ 14 000 clients par rapport à la diminution enregistrée au cours des neuf premiers mois de 2009. L'amélioration de ces diminutions tient à l'amélioration des programmes de fidélisation, au ralentissement de la croissance de la concurrence et au fait que les pertes de contrats subies en 2008 et en 2009 ne se sont pas reproduites.

Services interurbains

Les produits d'exploitation tirés des services interurbains, lesquels proviennent de la prestation des services interurbains et des appels interurbains entrants, ont diminué de 7,9 %, ou 8,8 M\$, au troisième trimestre de 2010 et de 7,8 %, ou 25,4 M\$, depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. Cette diminution s'explique principalement par le recul de 6,2 % du nombre de minutes d'appels interurbains pour le trimestre et le cumul annuel, imputable aux pertes de clients et au remplacement du service sur fil traditionnel par les services de courriel et de téléphonie cellulaire et les services voix sur IP. Les produits d'exploitation moyens par minute sont demeurés inchangés au troisième trimestre de 2010 par rapport au trimestre correspondant de 2009. Depuis le début de l'exercice, les produits d'exploitation moyens par minute ont diminué de 1,1 % en raison du remplacement par les clients de leurs forfaits par minute par des forfaits à tarif fixe à plus faible rendement. Comme nous regroupons le service interurbain avec les services Internet haute vitesse et de télévision pour créer des forfaits attrayants, les produits d'exploitation tirés de ces services ont diminué, tandis que la vente de forfaits contribue à l'accroissement du montant global de nos produits d'exploitation par client, puisque nos clients s'abonnent à un plus grand nombre de nos services.

Services de données et Internet

Les produits d'exploitation tirés des services de données et Internet proviennent de la prestation des services d'accès aux données, des services des circuits de données, des services Internet haute vitesse et des services du réseau commuté, des services de réseau géré, des services de télévision sur protocole Internet (télévision sur IP) ainsi que des services et des applications améliorés comme les services de sécurité et le service de téléchargement de musique. Au troisième trimestre de 2010, les produits d'exploitation tirés de ces services sont demeurés stables, augmentant de 0,3 %, ou 0,6 M\$, par rapport au trimestre correspondant de 2009. Les produits d'exploitation tirés des services Internet ont augmenté de 6,0 %, ou 6,5 M\$, au troisième trimestre de 2010, par rapport au troisième trimestre de 2009, cette augmentation étant attribuable à la migration continue de nos clients vers les services à plus haute vitesse et à valeur ajoutée. Cette croissance a été essentiellement contrebalancée par la diminution de 6,0 %, ou 5,9 M\$, des produits d'exploitation tirés des autres services de données par rapport à la période correspondante, principalement en raison des pertes de clients et des passages d'un réseau traditionnel à un cadre IP pour lequel l'établissement du prix est plus exposé aux pressions de la concurrence. Les résultats depuis le début de l'exercice reflétaient une tendance semblable. Les produits d'exploitation tirés des services de données et Internet ont augmenté de 0,7 %, ou 4,4 M\$, car

une baisse de 17,9 M\$ des produits d'exploitation tirés des autres services de données a été plus que contrebalancée par la croissance de 22,3 M\$ des produits d'exploitation tirés des services Internet.

Au 30 septembre 2010, le nombre de clients du service Internet haute vitesse avait augmenté de 5,2 % par rapport au 30 septembre 2009, une croissance ayant été observée tant sur nos marchés résidentiel que d'affaires. En outre, les hausses de prix ciblées et la croissance des services à valeur ajoutée pour les clients ont contribué à nos produits d'exploitation moyens par client (PEMC) mensuels tirés des services Internet haute vitesse résidentiels les plus élevés à ce jour, lesquels se sont établis à 40,13 \$ au troisième trimestre de 2010, soit une hausse de 5,1 %, ou 1,93 \$, comparativement à 38,20 \$ au troisième trimestre de 2009. Depuis le début de l'exercice, les PEMC ont augmenté de 1,91 \$, ou 5,1 %, pour s'établir à 39,59 \$.

Services sans fil

Les produits d'exploitation tirés des services sans fil proviennent de la prestation de services de téléphonie cellulaire, de téléavertisseur et de radiotéléphonie mobile par l'intermédiaire de réseaux numériques sans fil des territoires que Télébec, NorthernTel et Kenora Municipal Telephone Services (KMTS) desservent le Québec et l'Ontario. Les produits d'exploitation tirés des services sans fil sont demeurés inchangés au troisième trimestre de 2010 et ont augmenté de 2,0 M\$, ou 3,1 %, depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. Cette augmentation s'explique principalement par la robustesse des résultats liés aux services de données en itinérance et par une hausse de 7,6 % du nombre de clients des services sans fil au 30 septembre 2010, par rapport au 30 septembre 2009, malgré une diminution des PEMC des services sans fil. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, les PEMC des services sans fil ont diminué de 7,0 % et ils ont diminué de 3,6 % depuis le début de l'exercice, alors que nous avons continué d'offrir des tarifs promotionnels accrocheurs pour attirer et fidéliser les clients afin de contrer les offres faites par les concurrents.

Autres produits

Les autres produits sont essentiellement liés à la location et à la vente de terminaux, à la vente d'ordinateurs personnels, à la vente de matériel, au travail à la commande réalisé pour d'importants clients, ainsi qu'aux produits tirés de l'entente d'impartition que nous avons conclue avec Bell Mobilité. Au troisième trimestre de 2010, les autres produits ont diminué de 4,6 %, ou 1,8 M\$, par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2009. Les ventes de matériel ont augmenté au cours du trimestre; cependant, la diminution des autres produits s'explique en grande partie par le rapatriement de services liés aux ententes d'impartition que nous avons conclues avec Bell Mobilité, ainsi que par la diminution des produits tirés de la location. Depuis le début de l'exercice, les autres produits ont reculé de 6,9 %, ou 8,7 M\$, suivant la même tendance que celle enregistrée pour le troisième trimestre de 2010; cette diminution a été contrebalancée par la croissance des produits tirés du travail à la commande, due en grande partie au Sommet du G8.

Charges

Charges d'exploitation

<i>Pour les périodes terminées les 30 septembre (en millions de dollars)</i>	Trimestres			Périodes de neuf mois ¹		
	2010	2009 ¹	Variation en %	2010	2009	Variation en %
Coût des ventes	95,5 \$	90,0 \$	6,1	279,9 \$	271,4 \$	3,1
Salaires, avantages, main-d'œuvre contractuelle et consultation	116,8	125,5	(6,9)	343,8	369,2	(6,9)
Frais de vente, généraux et d'administration	122,4	135,1	(9,4)	377,9	412,2	(8,3)
Impôts sur le capital	1,0	1,4	(28,6)	3,1	5,7	(45,6)
Charges d'exploitation	335,7 \$	352,0 \$	(4,6)	1 004,7 \$	1 058,5 \$	(5,1)

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées des activités de notre division xwave.

Les charges d'exploitation ont diminué de 4,6 %, ou 16,3 M\$, au troisième trimestre de 2010 et de 5,1 %, ou 53,8 M\$, depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009, traduisant une augmentation marquée dans la plupart des catégories de charges d'exploitation.

Au troisième trimestre de 2010, le coût des ventes a augmenté de 6,1 %, ou 5,5 M\$, par rapport au trimestre correspondant de 2009. Cette augmentation est principalement imputable à la hausse des coûts liés au contenu, qui découle du nombre plus élevé d'abonnés aux services de télévision, et à l'augmentation du coût des marchandises vendues liée à la croissance des produits d'exploitation tirés des ventes de produits. Depuis le début de l'exercice, le coût des ventes a augmenté de 3,1 %, ou 8,5 M\$, par rapport à la période correspondante de 2009, en raison des tendances semblables enregistrées au troisième trimestre de 2010, y compris l'augmentation d'un exercice à l'autre du coût des marchandises vendues liée aux services de réseau offerts principalement dans le cadre du Sommet du G8, qui s'est tenu dans notre région de l'Ontario.

Les coûts liés aux salaires, aux avantages, à la main-d'œuvre contractuelle et à la consultation ont diminué de 6,9 %, ou 8,7 M\$, au troisième trimestre de 2010 et de 6,9 %, ou 25,4 M\$, depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009, en raison des efficacités liées à la productivité qui se sont maintenues dans le cadre de nos initiatives de restructuration.

Les frais de vente, généraux et d'administration ont reculé de 9,4 %, ou 12,7 M\$, au troisième trimestre de 2010 et de 8,3 %, ou 34,3 M\$, depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. Notre persévérance dans la simplification de nos activités par l'intermédiaire de diverses mesures de compression des coûts s'est traduite par la baisse des charges liées aux locaux, des impôts fonciers et des taxes municipales, des créances douteuses, ainsi que d'autres charges.

Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux

La charge nette au titre des régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD) et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'est établie à 20,4 M\$ au troisième trimestre de 2010 et à 61,0 M\$ depuis le début de l'exercice, comparativement à 18,3 M\$ et à 59,0 M\$ pour les périodes correspondantes de 2009. L'importance des obligations au titre des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a augmenté en 2010, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'amortissement et des intérêts débiteurs. L'augmentation de ces charges a été largement contrebalancée par la hausse du rendement prévu des actifs des RRPD qui découle de la croissance de nos actifs par suite des solides rendements et résultats obtenus en 2009. Le coût des services rendus est demeuré relativement stable, la progression normale de la charge au titre des avantages sociaux ayant été compensée par une diminution du nombre d'employés actifs adhérents de ces régimes.

La charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD) s'est établie à 1,7 M\$ au troisième trimestre de 2010 et à 5,6 M\$ depuis le début de l'exercice, soit les mêmes montants qu'à l'exercice précédent.

Amortissement

Au troisième trimestre de 2010, l'amortissement a augmenté de 1,0 %, ou 1,8 M\$, par rapport au troisième trimestre de 2009, ce qui s'explique par une harmonisation des durées de vie utiles estimatives de certains actifs incorporels. Depuis le début de l'exercice, l'amortissement a diminué de 0,1 %, ou 0,4 M\$, ce qui découle de façon générale de la dépréciation et du vieillissement des actifs amortissables d'un exercice à l'autre.

Frais de restructuration et autres frais

Au troisième trimestre de 2010, les frais de restructuration et autres frais se sont établis à 0,8 M\$, comparativement à 12,9 M\$ au cours du trimestre correspondant de 2009. Au troisième trimestre de 2009, nous avons annoncé un plan qui vise à consolider certains centres d'appels au Canada atlantique. Les employés syndiqués touchés ont eu la possibilité d'être replacés dans les centres d'appels restants, ce qui a donné lieu à la comptabilisation de coûts liés aux indemnités de départ et autres; aucune charge correspondante n'a été comptabilisée au troisième trimestre de 2010. Depuis le début de

l'exercice 2010, les frais de restructuration et autres frais se sont établis à 16,1 M\$, comparativement à 25,6 M\$ au cours de la période correspondante de 2009. Les résultats des deux exercices comprennent des coûts liés aux indemnités de départ et aux avantages sociaux engagés dans le cadre d'un programme d'encouragement à la retraite anticipée visant certains membres du personnel syndiqués, des initiatives visant à rendre plus efficace notre équipe de direction et des coûts liés à la rationalisation des locaux. Les chiffres de 2009 comprenaient par ailleurs les charges relatives à la consolidation de certains centres d'appels.

Autres charges (produits)

Au troisième trimestre de 2010, les autres charges se sont chiffrées à 12,8 M\$, comparativement à d'autres produits de 1,2 M\$ au trimestre correspondant de 2009. En 2010, nous avons comptabilisé une perte de 12,1 M\$, dont une tranche de 1,1 M\$ correspond à la comptabilisation de coûts non amortis précédemment, liés au rachat anticipé des billets à long terme en septembre 2010; aucune opération semblable n'avait été comptabilisée au troisième trimestre de 2009. Depuis le début de l'exercice, les autres charges sont demeurées stables, n'augmentant que de 0,5 M\$ par rapport à la période correspondante de 2009. Les résultats du deuxième trimestre de 2009 incluaient un montant de 13,3 M\$ reclassé du poste Autres éléments du résultat étendu en raison des pertes nettes sur les couvertures de taux d'intérêt qui ont été réglées en mai 2009, et aucune opération semblable n'a été comptabilisée en 2010.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs ont augmenté de 3,5 %, ou 1,4 M\$, au troisième trimestre de 2010 et de 3,8 %, ou 4,4 M\$, depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. Le niveau d'endettement total a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre en raison des nouveaux contrats de location-acquisition conclus en 2009 et en 2010 et de la hausse du financement à court terme du fonds de roulement. L'augmentation des intérêts débiteurs reflète la hausse de notre niveau d'endettement ainsi que celle des taux d'intérêt sur la dette à long terme émise en mai 2009, dont le produit a été affecté au remboursement de la dette à court terme à plus faible taux. Environ 90 % de notre dette est en fait assujettie à des taux d'intérêt fixes.

Économie d'impôts sur les bénéfices

Au troisième trimestre de 2010, l'économie d'impôts a diminué de 84,4 %, ou 6,5 M\$, par rapport au troisième trimestre de 2009. Cette diminution tient principalement au fait que nous avons comptabilisé, au troisième trimestre de 2010, une charge d'impôts exigibles en hausse de 2,9 M\$. Cette hausse correspond à des montants d'impôts dus au titre de périodes antérieures par certaines de nos filiales; nous n'avons comptabilisé aucun montant de ce type au troisième trimestre de 2009. Cette diminution reflète également la constatation, en 2009, d'une économie d'impôts supérieure de 9,0 M\$ par rapport à la période correspondante de 2010, liée aux réductions du taux d'imposition fédéral-provincial harmonisé et aux variations du profil de contrepassation des écarts temporaires, contrebalancée par une augmentation de 5,3 M\$ de l'économie pour le troisième trimestre de 2010 en raison de la baisse du bénéfice avant impôts par rapport au trimestre correspondant de 2009.

Depuis le début de l'exercice, l'économie d'impôts a diminué de 52,7 %, ou 16,8 M\$, par rapport à la période correspondante de 2009. Cette diminution est essentiellement imputable à la constatation, en 2009, d'une économie d'impôts supérieure de 18,0 M\$ liée aux réductions du taux d'imposition fédéral-provincial harmonisé et aux variations du profil de contrepassation des écarts temporaires, ainsi qu'à une économie d'impôts exigibles de 2,0 M\$ comptabilisée en 2009, liée au règlement de questions de vérification de périodes précédentes auprès de l'Agence du revenu du Canada (l'ARC), comparativement à une charge d'impôts exigibles de 2,9 M\$ comptabilisée pour la période correspondante de 2010. Ces diminutions ont été contrebalancées par une hausse de 4,0 M\$ de l'économie d'impôts attribuable à la baisse du bénéfice avant impôts pour le cumul annuel considéré, par rapport à la période correspondante de 2009, ainsi qu'à une économie d'impôts de 3,5 M\$ comptabilisée au deuxième trimestre de 2010, liée à l'introduction d'une option de règlement en espèces dans un régime de rémunération à base d'actions.

Part des porteurs sans contrôle

La part des porteurs sans contrôle au 30 septembre 2010 représente la participation de 37,9 % de Bell Canada dans notre filiale, Bell Aliant, s.e.c. (36,1 % sur la base des distributions en espèces proportionnelles).

La part des porteurs sans contrôle dans nos résultats a diminué de 1,5 %, soit 0,5 M\$, au troisième trimestre de 2010 et de 4,7 %, ou 4,9 M\$, depuis le début de l'exercice, par rapport à celle des périodes correspondantes de 2009, ce qui reflète la quote-part de Bell Canada de la diminution du bénéfice net de Bell Aliant, s.e.c. pour la période.

Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées

Les activités abandonnées en 2010 et en 2009 reflètent les résultats d'exploitation des activités de notre division xwave alors que celles de 2009 incluent également les résultats d'exploitation d'Innovatia, de xwave New England et de nos activités de DSA.

Le 26 octobre 2010, nous avons annoncé la conclusion d'une entente visant l'acquisition par Bell Canada, sous certaines conditions, de notre division xwave pour un produit d'environ 40,0 M\$ auquel s'ajoutent certains ajustements postérieurs à la clôture de l'opération, qui devrait avoir lieu le 1^{er} janvier 2011. De ce fait, nous avons reclassé les résultats d'exploitation des activités de notre division xwave dans les activités abandonnées. Par conséquent, les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter ce changement et l'actif net des activités de notre division xwave a été reflété dans les activités abandonnées dans le bilan consolidé au 30 septembre 2010. Notre division xwave a généré un bénéfice de 0,6 M\$ au troisième trimestre de 2010 et une perte de 1,1 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2010.

En 2009, la perte nette combinée de xwave, d'Innovatia, de xwave New England et de nos anciennes activités de DSA s'établissait à 6,7 M\$ pour le troisième trimestre et à 10,7 M\$ pour les neuf premiers mois.

Principales données financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées non vérifiées par trimestre pour les huit derniers trimestres, lesquelles ont été préparées sur la même base que nos états financiers consolidés annuels.

Pour les huit trimestres compris dans la période terminée le 30 septembre (en millions de dollars, à l'exception des montants par part)	2010			2009 ³				2008 ³
	T3	T2 ³	T1 ³	T4	T3	T2	T1	T4
Produits d'exploitation	698,2 \$	694,5 \$	683,1 \$	719,0 \$	724,7 \$	720,3 \$	706,2 \$	744,9 \$
BAIIA ¹	362,5 \$	356,9 \$	351,7 \$	364,8 \$	372,7 \$	365,0 \$	355,0 \$	368,0 \$
Bénéfice d'exploitation	161,8 \$	153,6 \$	147,0 \$	145,8 \$	163,7 \$	163,9 \$	148,3 \$	120,4 \$
Bénéfice net (perte nette) :								
Activités poursuivies	75,2 \$	91,6 \$	77,2 \$	96,5 \$	98,5 \$	93,0 \$	82,8 \$	87,0 \$
Activités abandonnées	0,6	(2,3)	0,6	(3,9)	(6,7)	(3,7)	(0,3)	(7,0)
Bénéfice net	75,8 \$	89,3 \$	77,8 \$	92,6 \$	91,8 \$	89,3 \$	82,5 \$	80,0 \$
Bénéfice (perte) de base et dilué(e) par part :								
Activités poursuivies	0,47 \$	0,57 \$	0,48 \$	0,60 \$	0,61 \$	0,58 \$	0,52 \$	0,54 \$
Activités abandonnées	-	(0,01)	-	(0,02)	(0,04)	(0,02)	(0,01)	(0,04)
Bénéfice de base et dilué par part	0,47 \$	0,56 \$	0,48 \$	0,58 \$	0,57 \$	0,56 \$	0,51 \$	0,50 \$
Liquidités distribuables ¹	193,7 \$	176,2 \$	200,3 \$	182,5 \$	207,8 \$	186,6 \$	196,5 \$	146,2 \$
Distributions en espèces déclarées ²	165,1 \$	165,1 \$	165,1 \$	165,1 \$	165,1 \$	165,1 \$	164,9 \$	164,8 \$

1. Le BAIIA et les liquidités distribuables sont des mesures financières non définies par les PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.
2. Les distributions en espèces déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds aux porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. à Bell Canada et à BCE sur les parts échangeables en parts du Fonds.
3. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées des activités de notre division xwave.

Les résultats d'exploitation trimestriels reflètent les opérations et tendances importantes suivantes :

- De façon générale, les produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès et des services interurbains ainsi que les autres produits ont diminué au cours des huit derniers trimestres, alors que les produits d'exploitation tirés des services sans fil et des services de données et Internet ont augmenté.
- Des mesures de restructuration ont été entreprises en 2008, et une charge de 56,7 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre afin de mettre en place une nouvelle structure organisationnelle. Dans le cadre de nos initiatives en matière de productivité en 2009 visant à créer une structure de coûts plus efficiente et à améliorer notre service à la clientèle, nous avons offert un programme d'encouragement à la retraite anticipée à un nombre limité de nos employés syndiqués du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec. Nous avons également annoncé la consolidation opérationnelle de certains centres d'appels du Canada atlantique et rendu plus efficace notre équipe de direction. Nous avons constaté des frais de restructuration liés à ces mesures de 9,3 M\$, de 2,5 M\$, de 12,1 M\$ et de 13,7 M\$ au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième trimestres de 2009, respectivement. En 2010, nous avons poursuivi nos initiatives de restructuration organisationnelle, qui se sont traduites par la constatation de frais de restructuration connexes de 10,7 M\$, de 4,0 M\$ et de 0,6 M\$ au premier, au deuxième et au troisième trimestres, respectivement.

- Les mesures de compression des coûts et autres réductions de charges mises en œuvre en 2009 en vue de réaliser nos objectifs stratégiques ont donné lieu à une diminution de 39,3 M\$, ou 6,7 %, des frais de vente, généraux et d'administration en 2009 par rapport à 2008. Au premier, au deuxième et au troisième trimestres de 2010, cette tendance s'est poursuivie et les frais de vente, généraux et d'administration ont diminué de 7,7 M\$, de 13,9 M\$ et de 12,7 M\$, respectivement, par rapport aux trimestres correspondants de 2009.
- Le 1^{er} mai 2009, nous avons conclu une convention d'achat d'actifs aux termes de laquelle CAE Services professionnels (Canada) Inc. (CAE) a acquis nos activités de DSA, qui étaient exercées sous la marque xwave. Le produit à la conclusion de la vente s'est établi à 16,3 M\$ en espèces et à 7,6 M\$ en débiteurs de CAE liés à des ajustements du bilan après la clôture de l'opération, et un produit additionnel de 8,5 M\$ conditionnel à la concrétisation de certains événements futurs a été enregistré, pour un produit total pouvant atteindre 32,4 M\$. Un gain à la vente avant impôts de 1,7 M\$ a été comptabilisé au deuxième trimestre de 2009, lequel a été pris en compte dans le résultat net lié aux activités abandonnées.
- Le 1^{er} juin 2009, nous avons conclu une convention d'achat d'actions aux termes de laquelle Solutions Abilis Inc. a acquis la totalité des actions en circulation de xwave New England. Le produit à la clôture s'est chiffré à 4,9 M\$, ce qui s'est traduit par la constatation d'une perte à la vente de 3,5 M\$ avant impôts au cours du deuxième trimestre de 2009.
- Le 1^{er} novembre 2009, nous avons conclu un accord d'achat d'actions en vertu duquel les cadres supérieurs d'Innovatia ont acquis la totalité de ses actions en circulation. En prévision de la cession, nous avons comptabilisé une réduction de valeur de 6,1 M\$ de l'actif net au troisième trimestre de 2009. Le produit à la clôture s'est chiffré à 1,5 M\$, ce qui s'est traduit par la constatation d'une perte à la vente de 1,5 M\$ avant impôts au cours du quatrième trimestre de 2009.

Des détails supplémentaires sur nos résultats du troisième trimestre de 2010 sont présentés tout au long du présent document. Des renseignements additionnels sur nos résultats des trimestres précédents figurent dans les états financiers et les rapports de gestion trimestriels qui s'y rapportent, lesquels sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.bellaliant.ca et ont été déposés sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

GESTION FINANCIÈRE ET DU CAPITAL

Sommaire des flux de trésorerie

Pour les périodes terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	Trimestres			Périodes de neuf mois ¹		
	2010	2009 ¹	Variation en %	2010	2009	Variation en %
Flux de trésorerie liés aux :						
Activités d'exploitation	258,2 \$	279,2 \$	(7,5)	715,8 \$	799,2 \$	(10,4)
Activités de financement	(59,7)	(171,9)	(65,3)	(312,8)	(458,4)	(31,8)
Activités d'investissement	(186,1)	(114,3)	62,8	(404,7)	(342,4)	18,2
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	12,4 \$	(7,0) \$	n.s.	(1,7) \$	(1,6) \$	6,3
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	(9,5)	18,9	n.s.	(10,4)	14,4	n.s.
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie de la période	2,9 \$	11,9 \$	(75,6)	(12,1) \$	12,8 \$	n.s.

n.s. non significatif

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées des activités de notre division xwave.

Nous avons enregistré des rentrées nettes de 2,9 M\$ au troisième trimestre de 2010, comparativement à des rentrées nettes de 11,9 M\$ au troisième trimestre de 2009. Depuis le début de l'exercice, nous avons enregistré des sorties de fonds de 12,1 M\$ comparativement à des rentrées de fonds de 12,8 M\$ pour la période correspondante de 2009. La diminution de 24,9 M\$ des flux de trésorerie au cours des neuf premiers mois de 2010 tient principalement à la diminution de 24,9 M\$ des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées. Celle-ci s'explique par une baisse de 15,2 M\$ d'un exercice à l'autre des flux de trésorerie générés par notre division xwave et par le fait que nous avons comptabilisé en 2009 le produit de la vente de nos activités de DSA et de xwave New England, tandis qu'aucune opération semblable n'a été réalisée en 2010.

Activités d'exploitation

Au troisième trimestre de 2010, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué de 7,5 %, ou 21,0 M\$, par rapport au trimestre correspondant de 2009, ce qui s'explique par le fait que le bénéfice net lié aux activités poursuivies, déduction faite des ajustements hors trésorerie, a diminué de 1,0 M\$ et que les flux de trésorerie liés aux variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) ont diminué de 15,6 M\$. Par ailleurs, la capitalisation des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a augmenté de 4,4 M\$ au troisième trimestre de 2010, en raison du versement de cotisations totalisant 5,6 M\$ qui avaient été comptabilisées au deuxième trimestre de 2010.

Les sorties liées aux variations du fonds de roulement se sont chiffrées à 17,0 M\$ au troisième trimestre de 2010, comparativement à celles de 1,4 M\$ au troisième trimestre de 2009. La gestion de nos comptes clients a contribué à nos flux de trésorerie pour un montant de 7,6 M\$ au troisième trimestre de 2010, alors qu'elle a contribué pour un montant de 22,7 M\$ au troisième trimestre de 2009. Bien qu'il y ait eu une amélioration continue en matière de gestion des comptes clients, elle n'a pas été aussi importante qu'en 2009. Les flux de trésorerie liés aux charges reportées ont diminué de 6,0 M\$, principalement en raison de l'augmentation des coûts reportés enregistrée en 2010 en lien avec la conversion prochaine du Fonds en société, les charges à répartir sur plusieurs exercices au titre de contrats d'approvisionnement et les frais de recrutement de nouveaux clients. Les sorties de fonds liées aux variations du fonds de roulement ont bénéficié, d'un trimestre à l'autre, du recul de 9,4 M\$ des achats de stocks; en effet, les stocks qui avaient augmenté en 2009 et au premier semestre de 2010 pour notre programme *FibreOP* sont aujourd'hui utilisés à mesure que notre clientèle des services *FibreOP* s'accroît.

Depuis le début de l'exercice, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 10,4 %, ou 83,4 M\$, soit une baisse par rapport à la période correspondante de 2009 qui s'explique par le fait que le bénéfice net lié aux activités poursuivies, déduction faite des ajustements hors trésorerie, a diminué de 18,4 M\$, que les flux de trésorerie liés aux variations du fonds de roulement ont diminué de 57,0 M\$ et que la capitalisation des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a augmenté de 8,0 M\$.

Au cours des neuf premiers mois de 2010, les sorties de fonds liées aux variations du fonds de roulement se sont élevées à 105,0 M\$, contre 48,0 M\$ pour la période correspondante de 2009. Conformément à la tendance observée pour le trimestre, les débiteurs et les charges reportées ont généré des flux de trésorerie en baisse respectivement de 33,4 M\$ et de 14,1 M\$. Depuis le début de l'exercice, les impôts à recouvrer ont entraîné des sorties de fonds supérieures de 8,1 M\$ en 2010 par rapport à 2009, car nous avons fait un paiement au premier trimestre de 2010 par suite d'une vérification de nos crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, lequel demeure frappé d'appel. Les sorties de fonds liées aux stocks ont augmenté de 5,7 M\$ depuis le début de l'exercice, en raison d'une augmentation des achats de stocks au cours du premier semestre de 2010 destinée à soutenir notre programme *FibreOP*. Cette augmentation a été en partie neutralisée par la baisse de 21,8 M\$ des sorties de fonds liées aux créditeurs et charges à payer, qui découle de la diminution de 15,8 M\$ des paiements effectués au titre des charges de restructuration comptabilisées précédemment.

La capitalisation de nos RRPD pour le troisième trimestre et depuis le début de l'exercice 2010 s'est chiffrée à 33,4 M\$ et à 97,3 M\$, respectivement, comparativement à 34,3 M\$ et à 89,3 M\$ pour les périodes correspondantes de 2009. Les évaluations actuarielles de nos régimes de retraite à prestations déterminées au 31 décembre 2009 ont été déposées au troisième trimestre de 2010. Les versements nécessaires à nos régimes de retraite à prestations déterminées pour 2010 devraient s'élever au total à environ 139,0 M\$, dont 54,0 M\$ au titre des services rendus et 85,0 M\$ au titre du financement du déficit.

Les cotisations à nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vue de financer les paiements au titre des prestations se sont établies à 1,9 M\$ au troisième trimestre de 2010, soit une légère diminution comparativement aux cotisations de 2,2 M\$ versées au troisième trimestre de 2009, en raison du calendrier des paiements au titre des prestations. Les cotisations depuis le début de l'exercice se sont établies à 6,0 M\$, soit le même montant qu'à l'exercice précédent.

Activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont diminué de 65,3 %, ou 112,2 M\$, pour le troisième trimestre de 2010, par rapport au trimestre correspondant de 2009. Depuis le début de l'exercice, nous avons enregistré des sorties de fonds de 312,8 M\$ au titre de nos activités de financement, comparativement à des sorties de fonds de 458,4 M\$ pour la période correspondante de 2009.

Au cours du troisième trimestre de 2010, nous avons enregistré un produit net de la dette (y compris la dette à court terme et la dette à long terme, les contrats de location-acquisition et les effets à payer aux apparentés) de 33,9 M\$, comparativement à des remboursements nets de 5,5 M\$ au cours de la période correspondante de 2009. Depuis le début de l'exercice 2010, nous avons enregistré un produit net de 128,2 M\$, comparativement à un produit net de 56,0 M\$ en 2009. Au troisième trimestre de 2010, nous avons enregistré un produit net de 348,7 M\$ tiré d'une émission de titres d'emprunt à long terme et nous n'avons effectué aucune émission de titres d'emprunt à long terme au cours du trimestre correspondant de 2009. Ces produits, ainsi que l'emprunt à court terme additionnel, ont servi à rembourser en partie les billets à moyen terme qui seraient arrivés à échéance en septembre 2011. Nous avons remboursé 345,0 M\$ sur le capital et versé une pénalité de remboursement anticipé de 11,0 M\$ au moment du rachat, d'où un règlement total de 356,0 M\$ pour cette opération de rachat partiel.

Les montants prélevés sur les facilités de crédit à court terme ont augmenté pour s'établir à 187,8 M\$ au 30 septembre 2010, comparativement à 40,0 M\$ au 31 décembre 2009. Nous avons émis des billets à court terme de 47,2 M\$ au cours du trimestre et de 147,8 M\$ depuis le début de l'exercice 2010, en vertu de notre programme de papier commercial.

Se reporter à la rubrique « Financement et liquidités » pour obtenir une description plus détaillée de notre dette à court et à long terme.

Au cours du deuxième trimestre de 2010, nous avons également affecté un montant de 15,0 M\$ au rachat de créances d'une fiducie de titrisation, alors qu'aucun rachat n'a eu lieu en vertu du programme au trimestre correspondant de 2009. Nous augmentons ou diminuons le montant des créances cédées à la fiducie de titrisation en fonction du montant des débiteurs admissibles et de notre évaluation de la rentabilité des opérations en question.

Les activités de financement comprennent également le total des distributions versées au Fonds et aux porteurs sans contrôle, lequel s'est établi à 93,6 M\$ au troisième trimestre de 2010 et à 166,4 M\$ au trimestre correspondant de 2009. La diminution de 72,8 M\$ découle du fait que BCE et Bell Canada ont choisi de reporter le versement des distributions déclarées relativement à leur participation sous forme de parts de société en commandite échangeables dans Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c., de juin 2010 à décembre 2010 inclusivement. Les distributions reportées devraient être versées à BCE et à Bell Canada le 1^{er} janvier 2011. Entretemps, BCE et Bell Canada reçoivent l'équivalent du montant de ces distributions sous forme de prêt, comme il est décrit à la rubrique

« Activités d'investissement ». Depuis le début de l'exercice, le total des distributions s'est chiffré à 426,0 M\$, comparativement à 499,0 M\$ au cours de la période correspondante de 2009.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté de 71,8 M\$ au troisième trimestre de 2010 et ont diminué de 62,3 M\$ depuis le début de l'exercice, par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2009.

Au troisième trimestre de 2010, BCE et Bell Canada ont choisi de recevoir sous forme de prêt un montant égal à celui de leurs distributions reportées, sous la forme de billets non productifs d'intérêts à recevoir dont la date d'échéance est le 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, les billets à recevoir des apparentés comprenaient un montant correspondant de 72,8 M\$, alors qu'aucune opération de ce type n'avait eu lieu au cours de la période correspondante de 2009.

Au troisième trimestre de 2010, les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 113,4 M\$, contre 114,3 M\$ au trimestre correspondant de 2009, soit une baisse de 0,9 M\$, ou 0,8 %. Depuis le début de l'exercice, les dépenses en immobilisations ont diminué de 10,4 M\$, ou 3,0 %, par rapport à la période correspondante de 2009. Le résultat du premier trimestre de 2009 incluait des dépenses additionnelles liées au projet de liaison terrestre pour Bell Mobilité qui n'ont pas été engagées en 2010.

Les dépenses en immobilisations se sont établies à 16,2 % des produits d'exploitation au troisième trimestre de 2010 et à 16,0 % depuis le début de l'exercice. Notre cible annuelle révisée, qui se situe entre 17,5 % et 18,5 %, tient compte des effets anticipés sur l'intensité du capital, d'ici la fin de 2010, du reclassement de xwave dans les activités abandonnées et de la réalisation du projet d'achat de poteaux, comme il est décrit en détail à la rubrique « Cibles révisées ».

Financement et liquidités

Sources de liquidités

Nous tirons la plus grande partie de nos liquidités des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, ainsi que de nos facilités de crédit bancaire, d'un programme de papier commercial et de notre programme de titrisation de créances. Nous prévoyons tirer suffisamment de liquidités de nos activités d'exploitation pour couvrir les dépenses en immobilisations, les distributions et d'autres engagements à mesure qu'ils se présentent.

Notre structure du capital est la suivante :

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	30 septembre 2010		31 décembre 2009	
Avoir des associés	4 703,9 \$	51,1 %	4 799,4 \$	52,3 %
Part des porteurs sans contrôle	1 530,2	16,6 %	1 587,9	17,3 %
Dette nette	2 969,0	32,3 %	2 792,6	30,4 %
Total du capital	9 203,1 \$	100,0 %	9 179,9 \$	100,0 %

Capital des associés

Nous avons un nombre illimité autorisé pour chacune des trois catégories de parts de société en commandite, lesquelles ne sont pas cotées en Bourse. Le nombre de parts émises et en circulation au 30 septembre 2010, qui est demeuré inchangé par rapport au 31 décembre 2009, s'établit comme suit :

- 28 168 803 parts de société en commandite échangeables de catégorie 1;
- 132 367 606 parts de société en commandite de catégorie 2;
- 54 000 parts de commandité.

Dette

Nous avons des billets à moyen terme non garantis de premier rang en circulation d'un montant total de 2,6 G\$ aux termes de l'acte de fiducie de Bell Aliant, s.e.c. daté du 14 septembre 2006. En avril 2009, nous avons déposé un nouveau prospectus préalable de base visant des billets à moyen terme qui couvre les émissions futures de billets à moyen terme pour une autre période de 25 mois.

En septembre 2010, nous avons émis 350,0 M\$ de billets à moyen terme non garantis qui portent intérêt à 4,37 % par année et qui arriveront à échéance le 13 septembre 2017. Des frais d'émission de titres d'emprunt de 1,3 M\$ ont été engagés, ce qui s'est traduit par un produit net de 348,7 M\$. Le produit de cette émission a servi à financer le rachat partiel des billets à moyen terme à 4,72 % dont l'échéance était le 26 septembre 2011. Nous avons remboursé 345,0 M\$ sur le capital et versé une pénalité de remboursement anticipé de 11,0 M\$, comptabilisée dans les autres charges, d'où un règlement total de 356,0 M\$ pour cette opération de rachat partiel.

Le montant qui peut être prélevé sur nos facilités de crédit à court terme n'a pas changé de façon considérable depuis le 31 décembre 2009. Nous continuons de maintenir un programme de papier commercial d'un montant de 400,0 M\$ soutenu par le montant inutilisé de nos facilités d'exploitation renouvelables. Les montants prélevés sur nos facilités de crédit à court terme se sont établis à 187,8 M\$ au 30 septembre 2010, comparativement à 40,0 M\$ au 31 décembre 2009. Un montant de 147,8 M\$ avait été émis en vertu de ce programme au 30 septembre 2010, alors qu'aucun montant n'avait été émis au 31 décembre 2009.

Au 30 septembre 2010, aucune modification n'avait été apportée aux clauses restrictives et aux dispositions de nos facilités de crédit qui sont présentées dans notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Notation

Aucune modification n'a été apportée à nos cotes de crédit au troisième trimestre de 2010. Au deuxième trimestre de 2010, Standard & Poor's a modifié sa perspective relative à notre dette de premier rang non garantie, la faisant passer de négative à stable.

	S&P	DBRS
Dette de premier rang non garantie de Bell Aliant, s.e.c.	BBB, perspective stable	BBB (élevée), tendance stable
Papier commercial de Bell Aliant, s.e.c.	Non noté	R-1 (faible), tendance stable
Débiteures de Télébec et de NorthernTel	BBB, perspective stable	BBB (élevée), tendance stable

Besoins de liquidités

Nous avons besoin d'importantes liquidités pour exécuter notre stratégie d'affaires. Nos besoins de liquidités pour le troisième trimestre de 2010 consistaient en des distributions aux porteurs de parts, en des dépenses en immobilisations, en une capitalisation des régimes de retraite, en des remboursements sur la dette à court et à long terme et en des paiements relatifs à d'autres engagements. Les besoins de liquidités de 2010 devraient être semblables à ceux de 2009. Plus particulièrement, ces besoins devraient donner lieu à l'utilisation suivante des flux de trésorerie :

- Les besoins de liquidités annuels pour effectuer les distributions aux porteurs de parts du Fonds ainsi que les distributions au prorata (ou les prêts qui en tiennent lieu) à l'intention de BCE et de Bell Canada à l'égard des parts de société en commandite échangeables devraient s'établir entre 660 M\$ et 665 M\$ pour 2010. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, nous avons versé 426,0 M\$ au titre des distributions et avancé 72,8 M\$ sous forme de billets à recevoir des apparentés.

- Nous prévoyons que nos dépenses en immobilisations révisées pour 2010 représenteront entre 17,5 % et 18,5 % des produits d'exploitation, ce qui inclut un achat potentiel non récurrent de poteaux de 55 M\$ à 60 M\$. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, les dépenses en immobilisations se sont établies à 332,0 M\$, ou 16,0 % des produits d'exploitation. Se reporter à la rubrique « Cibles révisées » pour obtenir une analyse supplémentaire de l'intensité du capital.
- Nous sommes tenus de rembourser la dette à court terme et la dette à long terme selon leurs modalités. Nous nous assurons que des montants suffisants peuvent être prélevés en tout temps de nos facilités d'exploitation renouvelables en vue de soutenir l'émission de papier commercial. Aucun montant important au titre de la dette à long terme ne viendra à échéance en 2010.
- Tous nos RRPD accusent un déficit de capitalisation. En 2009, le rendement au titre des actifs des régimes de retraite a considérablement dépassé notre rendement prévu. Toutefois, les taux d'actualisation utilisés pour calculer notre passif au titre du déficit de capitalisation au 31 décembre 2009 étaient inférieurs à ceux utilisés au 31 décembre 2008. De plus, nos besoins de capitalisation au 31 décembre 2009 reflètent l'application de nouvelles réglementations en matière de régimes de retraite qui ont été rendues publiques le 25 juin 2010, laquelle application donne lieu à une nouvelle méthode de calcul des déficits de solvabilité et des paiements au titre de l'amortissement. La capitalisation de notre déficit pour 2010 s'établira à environ 85,0 M\$, comparativement à 73,8 M\$ pour 2009. À mesure que nous obtiendrons plus d'information ou que des réglementations seront rendues publiques, nous continuerons d'évaluer l'incidence des nouvelles lois sur nos régimes, comme l'utilisation possible de lettres de crédit pour la capitalisation des régimes.
- Les mesures de restructuration annoncées en 2010, en 2009 et en 2008 devraient se traduire par l'utilisation de liquidités d'un montant d'environ 50,0 M\$ au cours de 2010. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, nous avons payé un montant de 42,3 M\$ au titre de frais de restructuration comptabilisés auparavant.
- Nous prévoyons également utiliser les liquidités pour faire face à d'autres engagements, notamment ceux relatifs aux contrats de location-exploitation et d'approvisionnement de matériel et d'autres infrastructures de réseau.

Autres arrangements financiers

Obligations contractuelles

Nous avons conclu divers contrats de location-exploitation de matériel et d'autres infrastructures de réseau ainsi que divers contrats d'approvisionnement aux termes de différentes conventions de services et conventions commerciales, ce qui comprend les ententes commerciales que nous avons conclues avec Bell Canada. Au deuxième trimestre de 2010, nous avons annoncé notre intention de mettre fin à certaines ententes d'utilisation de poteaux que nous avons conclues avec un service public d'électricité qui dessert Terre-Neuve-et-Labrador, ce qui a entraîné l'obligation de racheter une participation dans les poteaux auparavant vendue au service public. Se reporter à la rubrique « Cibles révisées » pour obtenir des détails supplémentaires sur cette opération.

Plus de détails portant sur nos engagements sont présentés aux notes 22 et 25 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et à la note 13 de nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour la période terminée le 30 septembre 2010.

Titrisation de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention d'achat et de vente renouvelable, certaines créances à une fiducie de titrisation. En mai 2010, le produit net en espèces en vertu de cette convention a été réduit de 15,0 M\$. Au 30 septembre 2010, notre produit net en espèces se chiffrait à 150,0 M\$, comparativement à 165,0 M\$ au 31 décembre 2009. Plus de détails portant sur ces conventions sont

présentés aux notes 1 et 2 de nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010.

Utilisation d'instruments financiers dérivés

Nous utilisons régulièrement des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt associés à notre dette à court et à long terme ou à des engagements fermes précis. Nous n'avons pas recours aux instruments dérivés à des fins spéculatives. Comme nous ne négocions pas activement les instruments dérivés, le risque de liquidité auquel ces instruments nous exposent n'est pas important.

Au 30 septembre 2010, nous ne détenions aucun instrument financier dérivé en cours, comme c'était aussi le cas au 31 décembre 2009. Plus de détails sur notre utilisation d'instruments financiers dérivés et sur les conventions comptables que nous suivons sont présentés aux notes 1 et 13 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Nos principaux apparentés demeurent BCE, Bell Canada et le Fonds. Pour plus de détails sur nos opérations entre apparentés et sur notre relation avec BCE et Bell Canada, se reporter à la note 25 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi qu'à la note 15 de nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour la période terminée le 30 septembre 2010.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés au 30 septembre 2010 et pour le trimestre et la période de neuf mois terminés à cette date ont été préparés conformément aux PCGR du Canada. Les conventions et méthodes comptables que nous utilisons et les estimations et hypothèses comptables critiques que nous formulons sont conformes à celles décrites à la note 1 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) modifie constamment certaines normes et recommandations du *Manuel de l'ICCA*. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifions nos conventions comptables et nos informations à fournir.

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

L'ICCA a publié le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises », parallèlement au chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés », et au chapitre 1602, intitulé « Participations ne donnant pas le contrôle ». Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour l'évaluation d'un regroupement d'entreprises et la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Le chapitre 1601, qui remplace le chapitre 1600, reconduit les indications existantes à l'égard de la préparation des états financiers consolidés après une acquisition autre qu'une participation ne donnant pas le contrôle. Le chapitre 1602 établit des normes pour le traitement d'une participation ne donnant pas le contrôle après une acquisition découlant d'un regroupement d'entreprises. Les nouvelles normes s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et l'adoption anticipée est autorisée. Nous procédons actuellement à l'évaluation de l'incidence des nouvelles normes sur nos états financiers consolidés.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En avril 2008, le Conseil des normes comptables a publié un exposé-sondage, intitulé « Adoption des IFRS au Canada », qui propose l'harmonisation complète des PCGR du Canada avec les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011. Le passage se fera au cours d'une période transitoire, certaines normes devant être adoptées avant 2011 et d'autres, à la date même de la transition. L'International Accounting Standards

Board parraine constamment des projets et rend publiques des prises de position visant à faire évoluer les IFRS; c'est pourquoi il faut s'attendre à ce que le texte des IFRS, à la date de transition, soit différent de sa version actuelle.

Nous préparerons nos états financiers conformément aux IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011.

Plan de conversion aux IFRS et progrès vers sa réalisation

Notre plan de conversion aux IFRS consiste en une démarche en quatre étapes pour effectuer le passage aux IFRS, lesquelles s'établissent comme suit :

Première étape - sensibilisation et évaluation initiale

Deuxième étape - évaluation détaillée

Troisième étape - élaboration

Quatrième étape - mise en œuvre

Nous avons presque terminé les trois premières étapes et nous concentrons actuellement nos efforts sur la mise en œuvre, soit la quatrième étape. Se reporter à notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 pour obtenir une description détaillée de notre plan de conversion et de nos progrès à cette date.

Quatrième étape - mise en œuvre

Cette étape consiste à mettre la dernière main à nos décisions provisoires en matière de conventions comptables, à préparer notre bilan d'ouverture en vertu des IFRS au 1^{er} janvier 2010, à préparer nos états financiers comparatifs et les notes complémentaires en vertu des IFRS pour 2010, à mettre en œuvre les changements des systèmes et des processus cernés au cours de l'étape de l'élaboration dans toute l'entreprise, à fournir la formation nécessaire sur ces nouvelles normes comptables, à faire le suivi des nouveaux processus de contrôle interne de l'information financière et contrôles et procédures de communication de l'information, à les perfectionner et à en tester l'efficacité, ainsi qu'à transmettre des communications trimestrielles à notre comité de vérification.

La quatrième étape est actuellement en cours et elle se poursuivra jusqu'à la date de conversion, soit le 1^{er} janvier 2011. Nous suivons bien le plan que nous avons prévu, respectant toutes les étapes et les tâches du plan. Nous avons terminé l'élaboration et l'évaluation des modifications à apporter aux systèmes pour répondre à l'exigence de double présentation de l'information et nous produisons les documents comptables selon les IFRS et selon les PCGR du Canada pour les opérations récurrentes. En 2010, nous continuerons de présenter nos résultats conformément aux PCGR du Canada, mais nous comptabiliserons également à l'interne des résultats provisoires selon les IFRS. Nous réviserons ces résultats tout au long de l'exercice, à mesure que nous perfectionnerons nos processus et finaliserons nos choix de conventions comptables.

À la suite de notre analyse des IFRS et de l'établissement d'une comparaison avec nos conventions comptables selon les PCGR du Canada, nous avons repéré plusieurs différences, la plupart ayant maintenant été quantifiées. Parmi celles-ci, un bon nombre ne comportera pas d'incidences importantes sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation. Bien que nous ayons repéré les principales différences qui auront une incidence sur nos états financiers, nous avons également établi que, de façon générale, nous nous conformons aux IFRS dans bien des secteurs. Ces principales différences comptables sont décrites ci-dessous afin de permettre une meilleure compréhension des effets de notre conversion aux IFRS d'après nos décisions provisoires en matière de conventions comptables; les lecteurs sont priés de noter que l'utilisation de ces renseignements à toute autre fin peut ne pas être appropriée. Nous continuerons de surveiller les changements apportés aux IFRS tout au long de 2010 et d'effectuer les examens et les évaluations pertinents avant notre conversion. Comme nous n'avons pas encore préparé de jeu complet d'états financiers annuels en vertu des IFRS, les chiffres présentés ci-après n'ont pas été vérifiés. L'analyse qui suit ne doit pas être perçue comme une liste exhaustive des modifications qui découleront de notre transition aux IFRS

puisque les montants présentés et les conventions décrites pourraient changer, étant donné que nous n'avons pas terminé d'analyser les conséquences de notre adoption de ces normes, le 1^{er} janvier 2011.

Première application des IFRS

IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, fournit des directives au sujet de la première application des IFRS. Nous sommes tenus d'appliquer des conventions comptables en vertu des IFRS qui soient conformes aux normes en vigueur à la date de clôture de la période pour laquelle nous présentons nos premiers états financiers annuels, soit le 31 décembre 2011. Nous sommes tenus d'appliquer ces conventions rétrospectivement afin de dresser le bilan d'ouverture en vertu des IFRS de transition, soit le 1^{er} janvier 2010. Par ailleurs, IFRS 1 prévoit certaines exemptions, obligatoires ou facultatives, à cette règle générale. Nous avons choisi, à l'instar de nombreuses autres entreprises en période de transition, d'utiliser certaines exemptions afin d'atténuer la complexité inhérente au passage aux IFRS, dans la mesure où le coût lié à la non-utilisation d'une exemption serait largement supérieur aux avantages qu'en retireraient les utilisateurs de nos états financiers.

Nous prévoyons que les exemptions importantes suivantes s'appliqueront à l'adoption.

Regroupements d'entreprises

Selon IFRS 1, un nouvel adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, à des regroupements d'entreprises qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS. L'application rétrospective d'IFRS 3 exigerait un important effort d'analyse et un travail considérable pour le retraitement des regroupements d'entreprises qui se sont produits depuis notre établissement. Nous choisirons par conséquent d'appliquer IFRS 3 aux regroupements d'entreprises qui se sont produits ou se produiront au 1^{er} janvier 2010 ou à une date postérieure.

Avantages du personnel

Selon IFRS 1, un nouvel adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IAS 19, *Avantages du personnel*, à des gains et des pertes actuariels cumulés qui existaient avant la date de transition aux IFRS. L'application rétrospective d'IAS 19 exigerait un important travail de recalcul des gains et pertes actuariels comptabilisés depuis la création de nos régimes d'avantages sociaux. Nous choisirons par conséquent de comptabiliser directement l'ensemble des gains et pertes actuariels cumulés relatifs aux régimes d'avantages sociaux dans les bénéfices non répartis à la date de la transition.

Opérations de paiement fondé sur des actions

Aux termes d'IFRS 1, un nouvel adoptant est encouragé à appliquer, sans y être tenu, la norme IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux instruments de capitaux propres attribués au plus tard le 7 novembre 2002 et aux instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et acquis avant la plus tardive des dates suivantes : la date de transition aux IFRS et le 1^{er} janvier 2005. L'application rétrospective d'IFRS 2 exigerait un important travail pour déterminer la date à laquelle les instruments de capitaux propres sont estimés être acquis ainsi que des ajustements au calendrier de comptabilisation des charges correspondantes. Nous choisirons de ne pas appliquer IFRS 2 aux instruments de capitaux propres acquis avant le 1^{er} janvier 2010.

Coûts d'emprunt

Aux termes d'IFRS 1, un nouvel adoptant peut appliquer les dispositions transitoires énoncées aux paragraphes 27 et 28 d'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, qui autorisent un nouvel adoptant à incorporer les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement pour l'incorporation dans le coût de l'actif est antérieure au 1^{er} janvier 2010, date effective de la transition aux IFRS. L'application rétrospective d'IAS 23 exigerait un important travail pour déterminer quels coûts d'emprunt seraient incorporés. Nous choisirons de ne pas appliquer IAS 23 aux coûts d'emprunt relatifs aux actifs admissibles pour lesquels la date de commencement est antérieure au 1^{er} janvier 2010, car nous croyons que l'effet serait négligeable.

Estimations

Conformément à IFRS 1, les estimations établies selon les IFRS par une entité à la date de transition aux IFRS doivent être cohérentes avec les estimations établies à la même date selon les PCGR appliqués antérieurement, sauf si des éléments probants objectifs montrent que ces dernières estimations étaient erronées. Nos estimations établies selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010 sont cohérentes avec les estimations établies selon les PCGR du Canada à la même date.

Principaux changements prévus

Les IFRS s'inscrivent dans un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada. Toutefois, il existe d'importantes différences dans certains domaines touchant à la comptabilisation, à l'évaluation et à la communication de l'information. Même si l'adoption des IFRS ne modifiera pas nos flux de trésorerie réels, elle donnera lieu à certains changements en ce qui concerne la présentation de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation. Nous présentons ci-après les principales différences comptables qui auront une incidence sur nos états financiers consolidés. La façon de présenter certains éléments en vertu des IFRS n'a pas été modifiée, par souci de clarté et pour le rapprochement proposé ici uniquement.

Le tableau qui suit présente un rapprochement non vérifié de certains montants, correspondant aux écarts relevés entre les PCGR du Canada et les IFRS à l'occasion de l'établissement de notre bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} janvier 2010 et de notre état des résultats consolidé pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010. Les rapprochements et les commentaires fournis visent à mettre en lumière les points les plus importants; ils ne doivent pas être considérés comme complets ni définitifs.

Bilan consolidé		Au 31 décembre 2009, selon les PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS	Au 1 ^{er} janvier 2010, selon les IFRS
(non vérifié) (en millions de dollars)	Notes			
Actif				
Actif à court terme				
Débiteurs	H	304,0	165,0	469,0
Actif d'impôts futurs	A	57,6	(57,6)	-
Autres actifs à court terme		70,7	-	70,7
		432,3	107,4	539,7
Dépenses en immobilisations				
Immobilisations corporelles	C	3 662,8	(292,0)	3 370,8
Actifs incorporels à durée de vie limitée		3 069,8	-	3 069,8
		6 732,6	(292,0)	6 440,6
Autres actifs				
Actif d'impôts futurs	A	4,2	57,6	61,8
Actif au titre des prestations constituées	D	418,0	(418,0)	-
Autres actifs		2 930,7	-	2 930,7
		3 352,9	(360,4)	2 992,5
Total de l'actif		10 517,8 \$	(545,0) \$	9 972,8 \$
Passif et avoir des associés				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	F	416,2	(37,3)	378,9
Provisions courantes	F	-	37,3	37,3
Dette à court terme	H	40,0	165,0	205,0
Autres passifs à court terme		75,1	-	75,1
		531,3	165,0	696,3
Passif d'impôts futurs	C, D	421,6 \$	(256,5) \$	165,1 \$
Dette à long terme		2 759,9	-	2 759,9
Passif au titre des prestations constituées	D	382,9	417,2	800,1
Crédits reportés et autres passifs à long terme	F	34,8	(3,9)	30,9
Provisions à long terme	F	-	3,9	3,9
Total du passif		4 130,5	325,7	4 456,2
Part des porteurs sans contrôle	C, D	1 587,9	(184,2)	1 403,7
Avoir des associés	C, D	4 799,4	(686,5)	4 112,9
Total du passif et de l'avoir des associés		10 517,8	(545,0)	9 972,8

**État consolidé des résultats
(non vérifié)**

Pour la période de neuf mois terminée le
30 septembre 2010
(en millions de dollars)

	Notes	PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS	IFRS
Produits d'exploitation	B	2 075,8 \$	16,8 \$	2 092,6 \$
Charges				
Charges d'exploitation	B, D, I	1 071,1	(9,7)	1 061,4
Amortissement	C, E	526,2	(8,8)	517,4
Frais de restructuration et autres frais	I	16,1	(0,8)	15,3
Bénéfice d'exploitation		462,4	36,1	498,5
Intérêts débiteurs	D, E, H	120,9	141,7	262,6
Autres charges (produits)	C, D, H	13,3	(116,7)	(103,4)
Bénéfice avant les éléments ci-dessous		328,2	11,1	339,3
Impôts sur les bénéfices		(15,1)	2,0	(13,1)
Bénéfice net avant la part des porteurs sans contrôle		343,3	9,1	352,4
Part des porteurs sans contrôle	G	99,3	(99,3)	-
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		244,0 \$	108,4 \$	352,4 \$
Bénéfice net lié aux activités abandonnées		(1,1)	-	(1,1)
Bénéfice net		242,9	108,4	351,3

Explication des écarts et ajustements

Les IFRS s'inscrivent dans un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada. Toutefois, il existe d'importantes différences dans certains domaines touchant à la comptabilisation, à l'évaluation et à la communication de l'information. Même si l'adoption des IFRS ne modifiera pas nos flux de trésorerie réels, elle donnera lieu à certains changements en ce qui concerne la présentation de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation. Afin de permettre aux utilisateurs de nos états financiers de mieux comprendre la nature de ces changements, nous ajusterons notre bilan consolidé en vertu des PCGR du Canada de manière à rendre compte de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2010 et nous fournirons un rapprochement de notre état consolidé des résultats avec le même état en vertu des IFRS, comme il est présenté ci-dessus. Les effets de la transition aux IFRS sont décrits ci-dessous.

A) Actif/passif d'impôts futurs

En vertu des PCGR du Canada, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont classés selon qu'ils sont à court terme ou à long terme. En vertu des IFRS, tous les actifs et passifs d'impôt futur sont classés comme étant à long terme. Par conséquent, l'actif d'impôts futurs à court terme de 57,6 M\$ sera reclassé dans l'actif d'impôts futurs à long terme au 1^{er} janvier 2010.

B) Produits d'exploitation et charges d'exploitation

Nous avons conclu certaines ententes d'utilisation conjointe de poteaux avec des entreprises de services publics, qui nous donnent le droit d'utiliser l'espace sur les poteaux que possèdent ces entreprises de services publics, lesquelles à leur tour ont le droit d'utiliser l'espace situé sur les poteaux que nous possédons. Les montants à recevoir ou à payer ne sont pas réglés en espèces, ce qui donne lieu à une opération non monétaire. En vertu des PCGR du Canada, les opérations non monétaires sont évaluées à la juste valeur des services fournis, tandis qu'en vertu des IFRS, elles sont évaluées à la juste valeur des services reçus. Par conséquent, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, les produits d'exploitation et les charges d'exploitation selon les IFRS augmenteront de 16,8 M\$.

C) Immobilisations corporelles

Pour amortir nos immobilisations, nous utilisons dans le cadre des PCGR du Canada la méthode de l'amortissement par classes homogènes, selon laquelle les gains et pertes à la cession ou à la mise hors service d'immobilisations ne sont pas comptabilisés séparément. Comme cette méthode n'est pas applicable dans le cadre des IFRS, nous procéderons à une modification de convention comptable en adoptant rétrospectivement la méthode de l'amortissement linéaire, ce qui diminuera de 292,0 M\$ le chiffre de nos immobilisations corporelles dans notre bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010. De la même façon, la part des porteurs sans contrôle a diminué de 88,6 M\$, le passif d'impôts futurs a baissé de 52,1 M\$ et les bénéfices non répartis ont reculé de 151,3 M\$, pour rendre compte de l'incidence nette de l'ajustement rétrospectif. Le passage de l'amortissement par classes homogènes à l'amortissement linéaire donnera lieu par ailleurs à une baisse de 8,5 M\$ de la charge d'amortissement pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010. En outre, les gains et pertes à la cession ou à la mise hors service des immobilisations corporelles seront calculés et comptabilisés séparément, ce qui donnera lieu à une augmentation de 3,2 M\$ des autres charges pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.

D) Avantages du personnel

En vertu des PCGR du Canada, les gains et pertes actuariels qui découlent du calcul de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime sont comptabilisés de manière systématique et uniforme, sous réserve d'un amortissement minimal fondé sur la méthode du « corridor ». Le « corridor » correspond à 10 % du montant le plus élevé des deux suivants : l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice et la valeur de marché des actifs du régime au début de l'exercice. Les gains et pertes actuariels sont reportés et ceux qui dépassent le « corridor » de 10 % sont amortis à titre de composante de la charge de retraite, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de vie active résiduelle moyenne prévue des employés actifs ou sur la durée de vie résiduelle moyenne des employés retraités. Les gains et pertes actuariels inférieurs au corridor de 10 % sont reportés.

En vertu des IFRS, nous comptons choisir de comptabiliser l'ensemble des gains et pertes actuariels immédiatement dans un état du résultat étendu distinct, sans les comptabiliser dans le compte de résultat des périodes subséquentes. Par conséquent, les gains et pertes actuariels, ainsi que tous les autres ajustements exigés au passif minimal, seront comptabilisés directement dans les bénéfices non répartis à la fin de chaque période. Notre charge de retraite sera également touchée par ces choix de méthodes comptables.

L'incidence nette de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2010 consistera en une diminution de 418,0 M\$ de l'actif au titre des prestations constituées, en une augmentation de 417,2 M\$ du passif au titre des prestations constituées, en une réduction de 204,4 M\$ du passif d'impôts futurs, en une baisse de 95,6 M\$ de la part des porteurs sans contrôle et en une diminution de 535,2 M\$ des bénéfices non répartis.

En vertu des PCGR du Canada, un montant net total des coûts des prestations de 66,4 M\$ est présenté dans les charges d'exploitation pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010. En vertu des IFRS, nous comptabiliserons un montant net total des coûts des prestations de 60,6 M\$ pour la même période, constitué d'un coût des services rendus de 39,1 M\$, présenté dans les charges d'exploitation, d'une charge d'intérêts sur les passifs du régime de 140,4 M\$, présentée dans les intérêts débiteurs, et d'un rendement prévu des actifs de nos régimes de 118,9 M\$, présenté dans les autres charges (produits).

E) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

En vertu des PCGR du Canada, la charge de désactualisation relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est présentée comme une composante de la charge d'amortissement. En vertu des IFRS, la charge de désactualisation sera présentée comme une composante des intérêts débiteurs. Cette modification entraînera dans le compte de résultat une diminution de la charge

d'amortissement - et une augmentation correspondante des intérêts débiteurs - de 0,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.

F) Provisions

En vertu des PCGR du Canada, les créiteurs, charges à payer et provisions sont combinés et présentés au bilan dans un poste unique. Toutefois, en vertu des IFRS, les provisions doivent être présentées séparément des passifs et charges à payer. Les provisions courantes de 37,3 M\$ seront présentées séparément des fournisseurs et autres créiteurs et les provisions à long terme de 3,9 M\$ seront présentées séparément des crédits reportés et autres passifs à long terme dans le bilan d'ouverture en vertu des IFRS au 1^{er} janvier 2010.

G) Part des porteurs sans contrôle

En vertu des PCGR du Canada, la part des porteurs sans contrôle est classée à titre de composante distincte entre le passif et les capitaux propres au bilan, et à titre de composante du bénéfice net à l'état des résultats. En vertu des IFRS, la part des porteurs sans contrôle sera classée comme une composante des capitaux propres distincte des capitaux propres de la société mère; le bénéfice attribuable à la part des porteurs sans contrôle ne sera pas déduit du bénéfice net de la période. Cela entraîne une hausse de 99,3 M\$ du bénéfice net des activités poursuivies pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.

H) Titrisation de créances

En vertu des PCGR du Canada, nous comptabilisons les cessions de créances liées à notre programme de titrisation comme des ventes d'actifs lorsque nous cédon le contrôle des créances en contrepartie d'un produit autre que les droits de bénéficiaire conservés sur ces créances, lesquels sont portés en diminution du total des créances clients. Nous comptabilisons une perte au moment de la décomptabilisation des créances, qui correspond à l'excédent de la valeur comptable des créances sur la juste valeur de la contrepartie reçue. Les frais d'administration du programme sont constatés dans les autres charges.

La vente des créances à la fiducie de titrisation, dans le cadre de notre programme de titrisation, ne pourra plus faire l'objet d'une décomptabilisation en vertu des IFRS. Par conséquent, le produit net de la cession sera classé dans la dette à court terme, ce qui donnera lieu à une augmentation de 165,0 M\$ des débiteurs et de la dette à court terme à la date de la transition. Les frais d'administration du programme correspondants, qui s'élèvent à 1,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, seront reclassés dans les intérêts débiteurs en vertu des IFRS, plutôt que dans les autres charges en vertu des PCGR du Canada.

I) Frais de restructuration

Certains frais qui sont considérés comme des frais de restructuration en vertu des PCGR du Canada sont classés dans les charges d'exploitation en vertu des IFRS. Ces frais entraîneront dans le compte de résultat une diminution des frais de restructuration et autres frais - et une augmentation correspondante des charges d'exploitation - de 0,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les modifications apportées à la réglementation au cours du troisième trimestre de 2010, et jusqu'au 3 novembre 2010 inclusivement, qui ont ou pourraient avoir une incidence importante sur nos activités, sont les suivantes :

Service Internet haute vitesse de gros

Le CRTC a rendu en août 2010 sa décision dans une instance en vue de déterminer si les compagnies de téléphone (dont Bell Aliant, s.e.c.) et les câblodistributeurs devaient être tenus d'offrir à leur concurrents fournisseurs de services Internet (FSI) l'accès à leurs réseaux de fibre optique haute vitesse de la prochaine génération. Dans cette décision, le CRTC impose aux entreprises de services locaux

titulaires (ESLT) de fournir à leurs FSI concurrents un accès de gros à leurs installations de fibre optique jusqu'au nœud à des vitesses égales à celles qu'ils offrent à leurs consommateurs de services Internet de détail. Le CRTC a autorisé les ESLT à facturer l'accès aux installations de fibre optique jusqu'au nœud au coût majoré de 10 %, comparativement à des services similaires d'accès à l'infrastructure traditionnelle. Le gouverneur en conseil pourrait, jusqu'au 29 novembre 2010, choisir d'infirmer cette exigence de « vitesse équivalente ». Cependant, le CRTC indique dans ses conclusions qu'aucun nouveau service d'accès Internet haute vitesse de gros n'est nécessaire. Le CRTC n'a pas exigé de fournir un accès prescrit aux installations de FTTH, mais cette exigence demeure envisageable.

Le CRTC a également reconnu la nécessité d'établir un régime de réglementation qui traite plus équitablement les câblodistributeurs et les compagnies de téléphone. La décision enjoint aux câblodistributeurs de modifier leurs services Internet de gros de façon à fournir un degré supérieur de groupement des services au moyen du plus petit nombre possible de points d'interconnexion, de manière à fournir un service qui ressemble plus à celui fourni par Bell Canada.

Comptes de report

En août 2010, le CRTC a rendu sa décision (la décision 2010-637) au sujet de la proposition de Bell Aliant, s.e.c. et de Bell Canada d'utiliser le solde des fonds accumulés dans leur compte de report. Le CRTC a approuvé cette utilisation par Bell Canada et nous-mêmes en vue de donner accès aux services à large bande à 112 communautés de l'Ontario et du Québec et a ordonné aux sociétés d'affecter le reste des fonds du compte de report à une remise aux abonnés du service téléphonique résidentiel résidant dans les régions urbaines. Le CRTC a approuvé le solde du compte de report à 583,3 M\$ au 31 mai 2010, dont 95,0 M\$ sont destinés au paiement d'intérêts et de certains autres frais et 25,0 M\$ sont alloués, avec l'approbation préalable du CRTC, au financement de mesures d'amélioration de l'accessibilité à l'intention des personnes handicapées. Le CRTC a donné son accord pour l'utilisation d'un montant de 306,3 M\$ aux fins de l'expansion des services Internet à large bande.

Par ailleurs, cette décision ordonnait à Bell Canada et à Bell Aliant de fournir des services à large bande faisant appel à la technologie DSL, plutôt qu'à la technologie sans fil à large bande High-Speed Packet Access+ (HSPA+) proposée par Bell Canada.

Dans une requête déposée le 13 septembre 2010, Bell Canada a demandé au CRTC qu'il réexamine et modifie les trois éléments suivants de sa décision : i) le montant récurrent calculé par le CRTC afin de déterminer le solde du compte de report de Bell Canada; ii) le montant des intérêts sur le compte de report de Bell Canada, calculé par le CRTC; iii) le montant pouvant être retiré du compte de report de Bell Canada pour couvrir les coûts de l'application d'un ajustement exceptionnel sur la facture mensuelle de chaque abonné au service local de téléphonie résidentiel admissible. Dans une autre requête, déposée le même jour, Bell Canada a demandé au CRTC qu'il annule la directive exigeant que des services à large bande faisant appel à la technologie DSL, plutôt qu'à la technologie des services à large bande sans fil HSPA+, soient fournis aux collectivités pour lesquelles cette expansion a été approuvée et qu'il donne son approbation à la technologie sans fil à large bande proposée par Bell Canada, décrite dans sa proposition modifiée jointe à ladite requête.

Le 29 octobre 2010, dans la décision de télécom 2010-805, le CRTC a accepté la proposition révisée de Bell Canada visant l'utilisation de la technologie sans fil HSPA+ plutôt que la technologie DSL sur fil aux fins de l'expansion des services à large bande dans les régions pour lesquelles cette expansion a été approuvée. Dans cette même décision, le CRTC a confirmé le montant pouvant être retiré au titre de l'expansion des services à large bande, les rabais pour les clients et les frais d'administration admissibles établis dans la décision 2010-637. Le CRTC a également établi que Bell Canada doit avoir offert un rabais ou un crédit à ses abonnés d'ici le 29 mars 2011.

La décision ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos résultats financiers, compte tenu de notre arrangement avec Bell Canada.

Le 14 septembre 2007, le CRTC a ordonné à Télébec d'amortir sur quatre ans, en montants égaux, le manque à gagner cumulé dans son compte de report et a également approuvé l'application d'un facteur exogène de 3,0 M\$ visant le recouvrement annuel du manque à gagner récurrent. Au

30 septembre 2010, le manque à gagner cumulatif du compte de report de Télébec était évalué à 0,7 M\$ et le manque à gagner récurrent est maintenant évalué à 0,3 M\$, compte tenu de l'augmentation de tarifs approuvée par le CRTC le 1^{er} juin 2010.

Révision des tarifs des lignes locales dégroupées

Comme il est décrit en détail dans notre rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, Bell Canada et nous-mêmes avons proposé, le 2 juin 2009, une modification des tarifs actuellement appliqués à notre service de gros offrant l'accès aux lignes locales dégroupées à nos concurrents des régions situées en Ontario et au Québec. Nous avons par ailleurs demandé au CRTC de maintenir provisoirement les tarifs actuels dans l'attente de sa décision définitive. Les sociétés ont fourni des études de coût récentes à l'appui de leur demande tarifaire. Le 14 décembre 2009, le CRTC a publié l'Ordonnance de télécom 2009-775 et a rendu provisoires les tarifs actuels de lignes locales pendant qu'il complète l'examen des études de coût mises à jour des sociétés. Le CRTC devrait rendre sa décision au premier trimestre de 2011. Par la suite, il se peut que les nouveaux tarifs établis par le CRTC s'appliquent de façon rétroactive à la date de l'approbation provisoire, le 14 décembre 2009.

Radiodiffusion canadienne dans les nouveaux médias

Comme il est expliqué plus en détail dans notre rapport de gestion pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2010, le CRTC a référé à la Cour d'appel fédérale la question juridique qui consiste à déterminer si les FSI sont assujettis à la *Loi sur la radiodiffusion* et, par conséquent, assujettis à la réglementation en matière de radiodiffusion. La Cour fédérale d'appel a publié sa décision le 7 juillet 2010, dans laquelle elle a conclu que les FSI « n'exploitent pas, en tout ou en partie, des "entreprises de radiodiffusion" assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* lorsqu'ils permettent, à titre de FSI, aux utilisateurs finaux d'accéder à la radiodiffusion par Internet ». Le 27 septembre 2010, L'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, la Canadian Media Production Association, la Guilde canadienne des réalisateurs et la Writers Guild of Canada ont déposé une demande devant la Cour suprême du Canada afin d'obtenir l'autorisation d'appeler de la décision de la Cour d'appel fédérale du 7 juillet 2010.

Frais de distribution

Comme il est décrit en détail dans notre rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et dans celui du premier trimestre terminé le 31 mars 2010, le CRTC a renvoyé la question de sa compétence en matière d'imposition du régime de compensation pour la valeur des signaux devant la Cour fédérale d'appel. Les 13 et 14 septembre 2010, la Cour fédérale d'appel a entendu les arguments des parties à ce sujet. Le régime de compensation pour la valeur des signaux ne peut être instauré tant que la Cour fédérale d'appel n'a pas tranché dans cette affaire. Une décision devrait être rendue à court terme.

Fonds de subvention de contribution

Le CRTC maintient un régime de subvention de contribution afin de soutenir les services téléphoniques locaux dans les zones de desserte à coût élevé des régions rurales et éloignées. Cette subvention est financée grâce à une imposition sur certains produits d'exploitation dans le secteur, laquelle a été établie à 0,81 % des produits d'exploitation tirés des services de télécommunications admissibles en 2009 et à 0,73 % de ces produits en 2010. Bien que nous retirions des liquidités du fonds de subvention de contribution, nous y versons également des cotisations. Le 28 janvier 2010, le CRTC a amorcé une instance visant l'examen des questions liées à l'accès aux services de télécommunications de base. L'instance comprend un examen de l'obligation d'offrir les services, de l'objectif des services de base et du régime de subvention de contribution liés aux services locaux, y compris l'examen de la possibilité d'imposer une contribution liée aux services à large bande ou d'inclure les services à large bande dans la portée du régime de contribution. L'instance comprend également un nouvel examen des cadres de la concurrence dans les services locaux et de la transférabilité des numéros de services sans fil dans les territoires des petites ESLT. Le 26 octobre 2010, une audience de deux semaines a débuté dans le cadre de l'instance. D'autres conclusions de cette instance pourraient donner lieu à des modifications de divers régimes réglementaires, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos

activités et nos résultats financiers. Une décision finale devrait être rendue au cours du premier trimestre de 2011.

Le 25 octobre 2010, Bell Aliant a reçu l'approbation de sa demande lui permettant d'utiliser des coûts plus élevés dans le calcul des subventions de contribution, ce qui s'est traduit par une hausse des produits tirés des subventions que nous prévoyons recevoir en 2010 et en 2011.

HYPOTHÈSES FORMULÉES LORS DE LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS PROSPECTIVES ET RISQUES POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS

Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives

Les déclarations prospectives effectuées dans notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi que dans le présent rapport de gestion s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses qui, à notre avis, étaient raisonnables au moment où nous avons fait ces déclarations prospectives. Dans notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons décrit les principales hypothèses que nous avons formulées aux fins de la préparation des déclarations prospectives à l'égard de notre rendement financier et d'exploitation prévu pour 2010. Ces hypothèses portent notamment sur l'économie, les marchés, les résultats d'exploitation et financiers et les opérations, et elles n'ont pas changé de façon importante jusqu'au 3 novembre 2010, sauf pour ce qui est décrit à la rubrique « Cibles révisées ».

En formulant notre attente selon laquelle le taux de distribution annuel de la nouvelle société issue de la conversion du Fonds en société de 1,90 \$ par action pour 2011 représentera environ de 75 % à 85 % des flux de trésorerie disponibles, et que nous investirons 350 M\$ pour faire bénéficier plus de 600 000 foyers et entreprises de notre réseau FTTH d'ici la fin de 2012, nous avons posé certaines autres hypothèses à l'égard des marchés et de notre rendement financier pour la période commençant en 2011. Nous supposons que : 1) les tendances auxquelles obéiront nos activités et notre rendement financier seront presque identiques à celles observées en 2009 et en 2010; 2) nous serons en mesure de reporter notre engagement de souscrire une obligation de payer des impôts sur les bénéfices en espèces jusqu'à la fin de 2012; 3) nous serons assujettis à des taux d'imposition sur les bénéfices qui passeront d'environ 29 % en 2011 à 27 % d'ici 2013; 4) le rapport coût/rendement de notre investissement dans le réseau FTTH continuera d'en faire un investissement attrayant. En plus de tous les risques et incertitudes présentés dans le communiqué de presse daté du 3 février 2010 portant sur les résultats d'exploitation de 2009 et les cibles pour 2010 du Fonds, dans notre notice annuelle et notre rapport de gestion annuel de 2009, ainsi que dans ceux du Fonds, ces hypothèses sont assujetties à des risques et incertitudes additionnels, notamment : 1) nous pourrions ne pas pouvoir présenter à titre de déductions les pertes fiscales que nous accusons actuellement en raison d'une réévaluation, de modifications des lois ou d'une mauvaise interprétation des lois existantes; 2) les taux d'imposition des sociétés auxquels nous serons assujettis pourraient ne pas diminuer comme l'ont annoncé précédemment les gouvernements fédéral et provinciaux; 3) les coûts liés à notre investissement dans la technologie FTTH ou les rendements connexes pourraient changer en raison des variations des conditions du marché.

Cibles révisées

Nous avons révisé nos cibles à l'égard de nos produits d'exploitation et de l'intensité du capital pour 2010 par suite du dessaisissement récemment annoncé de nos activités de xwave. À des fins comptables, ces activités ont été reclassées dans les activités abandonnées dans nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour la période terminée le 30 septembre 2010.

De plus, au deuxième trimestre de 2010, nous avons annoncé notre intention de ne pas renouveler certaines ententes d'utilisation de poteaux que nous avons conclues avec un service public d'électricité qui dessert Terre-Neuve, ce qui a entraîné l'obligation de racheter une participation dans les poteaux auparavant vendue au service public. Il est prévu que le total de nos dépenses en espèces annuelles au titre des frais de raccordement aux poteaux diminuera, ce qui accroîtra notre BAIIA et les

flux de trésorerie disponibles dans l'avenir. Cette situation devrait se traduire par des dépenses en immobilisations d'environ 55 M\$ à 60 M\$ à la fin de 2010 ou au début de 2011, et elle est assujettie aux approbations réglementaires et autres. Cette opération est également décrite à la note 13 de nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour la période terminée le 30 septembre 2010. Nos cibles révisées reposent sur l'hypothèse que le rachat des poteaux sera achevé en 2010.

Le tableau suivant présente nos cibles révisées pour ce qui est des produits d'exploitation, de l'intensité du capital et de nos liquidités distribuables :

Cibles pour 2010	Avant le reclassement de xwave		Mises à jour pour tenir compte du reclassement de xwave	
	compte non tenu de l'achat de poteaux	compte tenu de l'achat de poteaux	compte non tenu de l'achat de poteaux	compte tenu de l'achat de poteaux
Produits d'exploitation	3 050 M\$ – 3 150 M\$	3 050 M\$ – 3 150 M\$	2 750 M\$ – 2 800 M\$	2 750 M\$ – 2 800 M\$
Intensité du capital ¹	14,0 % – 15,0 %	16,0 % – 17,0 %	15,5 % – 16,0 %	17,5 % – 18,0 %
Liquidités distribuables ²	750 M\$ – 790 M\$	690 M\$ – 730 M\$	750 M\$ – 790 M\$	690 M\$ – 730 M\$

1. L'intensité du capital est égale aux dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie divisées par les produits d'exploitation.
2. Les liquidités distribuables sont une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.

Gestion des risques

La gestion des risques est fondamentale pour la réussite à long terme de toute entreprise. En ce qui nous concerne, le risque est défini comme le niveau d'exposition à des incertitudes que l'organisation doit comprendre et gérer efficacement, alors que nous exécutons nos stratégies visant l'atteinte de nos objectifs d'affaires et la création de valeur pour nos porteurs de parts. Nous avons recours à un processus intégré à l'échelle de l'entreprise pour cibler, évaluer et gérer les risques pour l'entreprise dans son ensemble.

Nous savons que nous sommes exposés à un certain nombre de risques dans le cours normal de nos activités qui pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Se reporter à notre rapport de gestion et à notre notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 pour la liste des risques importants auxquels, à notre avis, nous sommes exposés. Nous n'avons pas relevé de modification importante de la nature de ces risques au cours des trois premiers trimestres de 2010 et nous avons fourni des mises à jour à l'égard de notre cadre réglementaire et de notre contexte concurrentiel aux rubriques intitulées « Modifications réglementaires » et « Contexte dans lequel nous exerçons nos activités ». La liste des risques mentionnés n'est pas exhaustive étant donné qu'il peut y avoir d'autres risques dont nous n'avons pas connaissance actuellement ou qui, selon nous, n'ont actuellement pas d'incidence importante sur nos activités consolidées.

Conversion proposée

Le texte qui suit présente une analyse de certains risques liés à la conversion proposée du Fonds, lequel passerait d'une fiducie de revenu à une société.

Évaluation de la juste valeur de marché des parts du Fonds et des actions ordinaires de Bell Aliant Inc.

Bien que la direction du Fonds ait émis un avis selon lequel elle prévoit que la juste valeur de marché de une part du Fonds au moment de la cession sera égale à la juste valeur de marché de une action ordinaire de Bell Aliant Inc. immédiatement après la cession, rien ne garantit que l'ARC acceptera cette conclusion.

Conditions préalables et consentements, exemptions et approbations

La conclusion de l'arrangement sous la forme envisagée dans la convention est assujettie à un certain nombre de conditions préalables, dont certaines sont indépendantes de la volonté du Fonds et de Bell Aliant Inc., y compris, sans s'y limiter, certains consentements, exemptions et approbations réglementaires et de tiers. Bien que le Fonds ait obtenu l'ordonnance définitive du tribunal approuvant l'arrangement, les approbations du CRTC nécessaires à la mise en application de l'arrangement et l'approbation conditionnelle de l'inscription en Bourse de la Bourse de Toronto, il n'existe aucune certitude quant au respect d'autres conditions ou, si elles sont respectées, quant au moment où elles seront respectées, et le Fonds ne peut fournir aucune garantie à cet égard. Toute modification de l'ordonnance définitive à des conditions qui ne sont pas acceptables pour les fiduciaires du Fonds et les administrateurs de Placements Bell Aliant Inc. pourrait se traduire par la décision de ne pas mettre en œuvre l'arrangement. Si des consentements, des exemptions ou des approbations ne peuvent être obtenus à des conditions satisfaisantes pour les fiduciaires du Fonds et les administrateurs de Placements Bell Aliant Inc., ou s'ils ne peuvent pas être obtenus, le plan d'arrangement pourrait devoir être modifié afin d'atténuer les conséquences négatives de la non-obtention de tels consentements, exemptions ou approbations et, par conséquent, les avantages pour les porteurs de parts du Fonds qui découleraient de l'arrangement pourraient être réduits. Par contre, dans l'éventualité où le plan d'arrangement ne puisse être modifié de façon à atténuer les conséquences négatives de la non-obtention d'un consentement, d'une exemption ou d'une approbation, l'arrangement pourrait ne pas être mis en œuvre. Si l'arrangement n'est pas mis en œuvre, le cours du marché des parts du Fonds pourrait être défavorablement touché.

Réalisation des avantages prévus

La direction et les fiduciaires du Fonds sont d'avis que l'arrangement se traduira par un certain nombre d'avantages. Toutefois, il y a un risque qu'une partie ou la totalité des avantages prévus de l'arrangement ne se matérialisent pas, ou qu'ils ne se réalisent pas dans la période ou la mesure prévues. La réalisation de ces avantages pourrait dépendre d'un certain nombre de facteurs, notamment les activités de sociétés homologues, les perceptions des participants et des analystes des marchés financiers canadiens et l'activité boursière future liée aux actions ordinaires de Bell Aliant Inc., dont bon nombre sont indépendants de la volonté du Fonds ou de Bell Aliant Inc.

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

Les termes « BAIIA » (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement), « liquidités distribuables normalisées », « liquidités distribuables » et « flux de trésorerie disponibles » n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs assujettis. Nous présentons le BAIIA, les liquidités distribuables normalisées, les liquidités distribuables et les flux de trésorerie disponibles uniformément d'une période à l'autre.

BAIIA

Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation, moins les charges d'exploitation; par conséquent, ce terme désigne le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement, la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux et les frais de restructuration et autres frais. Le bénéfice d'exploitation est calculé avant déduction des intérêts et des impôts.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAIIA sur une base consolidée.

Pour les périodes terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	Trimestres		Périodes de neuf mois ¹	
	2010	2009 ¹	2010	2009
Bénéfice net	75,8 \$	91,8 \$	242,9 \$	263,6 \$
Ajouter : Autres charges (produits)	12,8	(1,2)	13,3	12,8
Intérêts débiteurs	41,4	40,0	120,9	116,5
Économie d'impôts futurs	(1,2)	(7,7)	(15,1)	(31,9)
Part des porteurs sans contrôle	33,6	34,1	99,3	104,2
(Bénéfice net) perte nette lié(e) aux activités abandonnées	(0,6)	6,7	1,1	10,7
Bénéfice d'exploitation	161,8 \$	163,7 \$	462,4 \$	475,9 \$
Ajouter : Amortissement	177,9	176,1	526,2	526,6
Frais de restructuration et autres frais	0,8	12,9	16,1	25,6
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	22,0	20,0	66,4	64,6
BAlIA	362,5 \$	372,7 \$	1 071,1 \$	1 092,7 \$

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées des activités de notre division xwave.

Nous utilisons le BAlIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités courantes, avant l'incidence des intérêts, des impôts, de l'amortissement, de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux et des frais de restructuration et autres frais. Nous excluons l'amortissement et la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux, étant donné que ces éléments sont principalement fonction des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par une société ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des dépenses en immobilisations et le rendement des actifs des régimes de retraite d'une société. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une incidence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une représentation fautive de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise.

Le BAlIA permet une comparaison uniforme de notre rendement d'exploitation. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer notre capacité de payer les intérêts sur notre dette, d'effectuer des distributions aux porteurs de parts et de respecter nos autres obligations de paiement, et comme outil d'évaluation commun dans le secteur des télécommunications.

La marge du BAlIA est définie comme le BAlIA en pourcentage de nos produits d'exploitation.

Le BAlIA ne doit pas être confondu avec le bénéfice net ou le bénéfice d'exploitation, qui sont les mesures définies par les PCGR du Canada les plus comparables.

Liquidités distribuables normalisées et liquidités distribuables

Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont deux mesures des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui peuvent être disponibles aux fins de distribution. Nous calculons les liquidités distribuables normalisées à partir des flux de trésorerie selon les directives de l'ICCA qui s'appuient sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, auxquels nous ajoutons ou desquels nous déduisons tout élément qui a une incidence sur les flux de trésorerie :

- i) les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation découlant des activités abandonnées et du Fonds, étant donné qu'ils correspondent à des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation non liés à nos activités poursuivies qui sont disponibles aux fins de distribution;

- ii) les dépenses en immobilisations.

Les lignes directrices de l'ICCA en matière de calcul des mesures des liquidités distribuables normalisées comprennent également des déductions à l'égard de toute limitation imposée sur le montant des distributions en espèces découlant du respect des restrictions en vertu des clauses financières à la date du calcul. Nos conventions de crédit nous empêchent uniquement d'effectuer des distributions excédant les liquidités distribuables au cours du dernier exercice si notre cote de crédit a baissé et n'est plus de qualité supérieure. Puisque notre cote fait partie de la catégorie de qualité supérieure, nous ne sommes assujettis à aucune restriction semblable.

Afin de déterminer nos liquidités distribuables, nous apportons en outre des ajustements à nos liquidités distribuables normalisées pour tenir compte des éléments suivants :

- i) les éléments d'exploitation financés à même les réserves de liquidités ou les emprunts, tels que les variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement), la capitalisation du déficit des régimes de retraite, les frais de restructuration, et les impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie qui dépassent les niveaux normalisés;
- ii) les charges d'impôts exigibles (les économies d'impôts) que nous avons rajoutées (ou déduites), puisque nous avons mis en place des stratégies fiscales afin de nous assurer qu'elles ne sont pas à payer (à recevoir) en espèces;
- iii) les autres éléments de la variation du fonds de roulement qui ne devraient pas générer de flux de trésorerie réels, actuels ou futurs.

Tous ces ajustements aux fins du calcul des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables figurent dans nos états financiers consolidés ou dans nos livres de comptes, ou dans les états financiers consolidés ou dans les livres de comptes du Fonds, à l'exception de l'ajustement de normalisation visant les impôts sur le capital. Ce dernier ajustement est un calcul faisant appel au jugement de la direction à l'égard de l'estimation des impôts sur le capital que nous paierons lorsque les modifications des futurs taux d'imposition entreront en vigueur. Nous avons présumé que le capital demeurerait stable et que toutes les réductions ou éliminations d'impôts sur le capital provinciaux précédemment annoncées par l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse seraient adoptées à l'avenir. À l'heure actuelle, toutes ces provinces ont annoncé l'élimination progressive des impôts sur le capital dans leurs budgets précédents. Par conséquent, le calcul des liquidités distribuables ne comprend aucun impôt sur le capital ayant un effet sur la trésorerie. Les taux d'imposition réels pourraient se révéler considérablement différents, puisqu'ils sont assujettis aux futures lois fiscales adoptées.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables.

<i>Pour les périodes terminées les 30 septembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres		Périodes de neuf mois¹	
	2010	2009¹	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	258,2 \$	279,2 \$	715,8 \$	799,2 \$
Ajouter (déduire) :				
Liquidités distribuables normalisées liées aux activités abandonnées	(9,5)	16,6	(10,4)	(8,6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds	(1,1)	(2,7)	(2,9)	(15,0)
Dépenses en immobilisations	(113,4)	(114,3)	(332,0)	(342,4)
Liquidités distribuables normalisées	134,2 \$	178,8 \$	370,5 \$	433,2 \$
Ajouter (déduire) :				
Éléments d'exploitation financés au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts :				
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement)	17,0	1,4	105,0	48,0
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) du Fonds	0,6	2,0	0,4	11,8
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) et des autres éléments hors trésorerie liés aux activités abandonnées	9,5	(14,6)	11,3	11,1
Capitalisation du déficit des régimes de retraite	25,8	21,9	58,1	48,5
Frais de restructuration	0,6	12,1	15,3	23,9
Impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie dépassant les niveaux normalisés	1,0	1,4	3,1	5,7
Autres ajustements :				
Économie d'impôts exigibles	2,9	-	2,9	(2,0)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie liés aux variations du fonds de roulement	2,1	4,8	3,6	10,7
Liquidités distribuables	193,7 \$	207,8 \$	570,2 \$	590,9 \$

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées des activités de notre division xwave.

Le calcul des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables a été effectué à partir d'hypothèses raisonnables et justifiables qui reflètent tous nos plans, compte tenu du jugement de la direction à l'égard de la conjoncture économique la plus probable. Les résultats réels pourraient se révéler différents, peut-être de façon importante, des hypothèses prospectives utilisées.

Les liquidités distribuables générées au cours d'une période donnée constituent l'une des principales mesures de notre rendement financier. Nous utilisons les liquidités distribuables, entre autres mesures, pour évaluer le rendement financier de nos activités courantes. Nous présentons les liquidités distribuables normalisées pour nous conformer aux lignes directrices de l'ICCA à l'intention des fiduciaires de revenu et des entités intermédiaires. Ces mesures ne doivent pas être considérées comme des mesures de la liquidité ni comme des mesures de remplacement de mesures comparables établies conformément aux PCGR du Canada. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités distribuables pour évaluer notre capacité et celle du Fonds de procurer un rendement soutenu aux porteurs de parts. Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables ne doivent pas être confondues avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui sont la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus comparable.

Flux de trésorerie disponibles

À compter de 2011, notre politique de dividende devrait être mise de l'avant et avoir pour cible un taux de distribution de 75 % à 85 % des flux de trésorerie disponibles. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer notre capacité d'effectuer des distributions aux porteurs de parts, de payer les intérêts sur notre dette et de respecter nos autres obligations de paiement, et comme outil d'évaluation commun dans notre secteur. Selon nous, ils continueront de faire la même chose après la conversion du Fonds en société.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les dépenses en immobilisations. Étant donné que nos activités soutiennent en définitive les distributions aux porteurs de parts du Fonds, les flux de trésorerie disponibles combinent notre rendement au chapitre des liquidités et celui du Fonds. Nous pourrions présenter les flux de trésorerie disponibles, tant en tenant compte des variations des actifs et passifs d'exploitation (fonds de roulement) qu'en n'en tenant pas compte, au cours d'une même période, car ces variations peuvent être importantes selon le moment où sont enregistrés ces flux de trésorerie au cours de l'exercice ou d'un exercice à l'autre.

Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être confondus avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui sont la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus comparable.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles.

Pour les périodes terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	Trimestres		Périodes de neuf mois ¹	
	2010	2009 ¹	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	258,2 \$	279,2 \$	715,8 \$	799,2 \$
Ajouter :				
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds	(1,1)	(2,7)	(2,9)	(15,0)
Dépenses en immobilisations	(113,4)	(114,3)	(332,0)	(342,4)
Flux de trésorerie disponibles	143,7 \$	162,2 \$	380,9 \$	441,8 \$

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées des activités de notre division xwave.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

C'est à la direction qu'incombe la responsabilité d'élaborer et de maintenir un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, au sens où l'entend le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Notre système de contrôle interne est fondé sur le cadre et les critères publiés dans le rapport intitulé *Internal Control-Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les PCGR du Canada.

Aucun changement n'a été apporté à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2010 qui aurait eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière.